



Bienvenue à la Banque Nationale

Guide de migration des produits et services – Motive Financial



Le prochain chapitre.



Bienvenue!

Nous sommes fiers de vous accueillir à la Banque Nationale^{MD} et de débiter ce nouveau chapitre ensemble. Ce guide de migration des produits et services vous aidera à migrer de Motive Financial^{MD}, une division de la Banque canadienne de l'Ouest^{MD} (CWB^{MD}) à la Banque Nationale. Une version en ligne est également disponible à **bienvenue.bnc.ca/motive-financial/guide**.

Ce guide vous aidera à comprendre la migration de vos produits et services et à évaluer l'incidence sur vos services bancaires courants. Il explique comment vos comptes d'épargne et placements migreront et présente les nouveaux outils bancaires en ligne qui seront bientôt à votre disposition.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter **bienvenue.bnc.ca/motive-financial** ou appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 888 835-6281 (sans frais) et nous serons heureux de vous aider.

Nous sommes engagés à rendre votre expérience de migration aussi fluide que possible tout en maintenant le service en lequel vous avez confiance.

Au plaisir d'écrire ensemble notre prochain chapitre.



Table des matières

1. Renseignements généraux

1.1	Migration vers la Banque Nationale du Canada	5
1.2	Relevés et contrats de comptes	5
1.3	Renseignements personnels	6
1.4	Renseignements fiscaux	6
1.5	Procuration	6
1.6	Couverture de la SADC	6
1.7	Banque en ligne	7
1.8	Application mobile Banque Nationale	7
1.9	Services en succursale	7
1.10	Guichet automatique	7
1.11	Gestion des limites des cartes de débit	7
1.12	Plaintes	8
1.13	Nous joindre	8

2. Comptes de dépôt personnels

2.1	Compte Progressif ^{MC} en \$ CA	9
2.2	Taux d'intérêt	12
2.3	Protection contre les découverts	12
2.4	Alertes électroniques	12
2.5	Modifications apportées à vos ententes avec la CWB pour les comptes de dépôt	12



Table des matières

3. Paiements et transactions

3.1 Transactions en devises étrangères	25
3.2 Virements et télévirements internationaux	25
3.3 Paiements de factures.....	25
3.4 Chèques.....	26
3.4.1 Périodes de retenue.....	26
3.5 Dépôts directs et débits préautorisés	27
3.6 Arrêt de paiement	27
3.7 Traités bancaires.....	27
3.8 Découvert.....	27
3.9 Virement <i>Interac</i> ^{MD}	27
3.10 Transfert de fonds entre clientes ou clients de la Banque Nationale	27

4. Cartes pour particuliers

4.1 Carte de débit.....	28
-------------------------	----

5. Placements

5.1 Structure du compte.....	28
5.2 Relevé du compte de placement	28
5.3 Contrat de compte d'investissement (ou de compte de placement personnel)	29
5.4 Régimes enregistrés.....	34
5.5 Fonds de retraite avec opérations de retraits systématiques	34
5.6 Transition vers les CPG de la Banque Nationale	34
5.7 CPG à échéance	35
5.8 Garantie de taux de Motive Financial après la migration	35
5.9 Migration des comptes Motive Financial vers la solution de liquidité bonifiée.....	35

6 Guide de tarification

6.1 Tarification en vigueur.....	36
6.2 Changements aux forfaits et solutions bancaires en vigueur à partir du 25 janvier 2026	80



1. Renseignements généraux

1.1 Migration vers la Banque Nationale du Canada

Dans le cadre de notre acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest^{MD} (CWB^{MD}), y compris Motive Financial^{MD}, nous sommes heureux de vous accueillir à la Banque Nationale du Canada^{MD} (Banque Nationale^{MD}). Vos produits et services de Motive Financial seront transférés à la Banque Nationale ou à ses filiales selon le calendrier de migration.

Des documents seront fournis à la clientèle pour préparer et appuyer leur migration, notamment :

- › Une **lettre de migration** contenant des renseignements détaillés, y compris les dates de migration et le présent guide de migration des produits et services
- › Le site Web de la migration : **bienvenue.bnc.ca**
- › Une **lettre d'adhésion à Ma banque en ligne**

Les renseignements sur la migration décrits dans le présent guide se rapportent aux produits et services auxquels vous vous êtes inscrit avant la migration. Des exemplaires des ententes relatives aux produits et services, ainsi que le *Guide de tarification des Solutions bancaires personnelles* de la Banque Nationale, sont également accessibles directement à **bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux**.

*This document is available in English online. Visit **welcome.bnc.ca/motive-financial**. You can change your preferred language by calling the National Bank® Client Experience Centre at 1-888-270-3941.*

Avis de sécurité important

La Banque Nationale ne communiquera jamais proactivement avec vous par téléphone, texto ou courriel pour vous demander vos renseignements bancaires, en particulier votre code de vérification à usage unique, votre NIP, votre mot de passe ou vos identifiants de connexion. De plus amples renseignements sur les comportements interdits, le code et les engagements sont disponibles à **bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux**.

Si vous recevez un appel inattendu d'une personne prétendant être de la Banque Nationale, de la CWB ou de Motive Financial :

1. Ne lui communiquez aucune information;
2. Obtenez des renseignements sur l'appelant;
3. Dites à l'appelant que vous allez vérifier ses renseignements;
4. Mettez fin à l'appel;
5. Communiquez avec la Banque Nationale au 1 888 835-6281 ou le centre d'appels de Motive Financial au 1 877 441-2249 pour vérifier les renseignements.

1.2 Relevés et contrats de comptes

Les relevés de compte de la Banque Nationale seront envoyés à l'adresse du titulaire principal du compte figurant au dossier de Motive Financial. Par conséquent, veuillez vérifier que votre adresse dans les dossiers de Motive Financial est exacte. Après la migration, vous pouvez communiquer avec nous pour changer le titulaire du compte qui reçoit les relevés. Veuillez consulter la section **1.13 Nous joindre** pour en savoir plus.

Vous ne recevrez pas les copies de chèques avec votre relevé de compte, mais vous pourrez consulter les chèques émis dans la banque en ligne de la Banque Nationale.

Pour éviter les documents papier et les frais liés à l'envoi de relevés par la poste, consentez à recevoir des relevés électroniques en vous inscrivant à la banque en ligne de la Banque Nationale. Vous pouvez le faire simplement en ouvrant une session et en optant pour les relevés électroniques dans vos préférences. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.



1.3 Renseignements personnels

À la suite de l'acquisition de la CWB par la Banque Nationale, vos renseignements personnels sont maintenant détenus par la Banque Nationale et ses filiales, selon le cas. La Banque Nationale s'engage à protéger vos renseignements personnels et votre vie privée conformément à la *Politique de protection des renseignements personnels* de la Banque Nationale, disponible à bnc.ca/politique-de-confidentialite.

1.4 Renseignements fiscaux

Pendant la période de migration, vos feuillets fiscaux seront émis en deux parties. Vous recevrez des feuillets fiscaux de la CWB couvrant la période précédant votre migration et un deuxième feuillet fiscal pour 2025 de la Banque Nationale couvrant la période suivant votre migration. Si le montant des intérêts reçus avec la CWB ou la Banque Nationale est de moins de 50,00 \$, aucun relevé d'impôt ne sera émis. Les années suivantes, c'est la Banque Nationale qui fournira les feuillets fiscaux.

1.5 Procuration

La Banque Nationale et ses filiales s'efforceront de migrer l'information conformément aux souhaits des clientes ou clients ou de leurs procureur·e·s désigné·e·s. Par conséquent, la Banque Nationale et ses filiales peuvent communiquer avec vous ou avec votre représentante ou représentant légal pour obtenir les renseignements nécessaires.

Si vous avez donné procuration à une personne pour vos comptes de dépôt de la CWB, y compris Motive Financial, une carte de débit sera envoyée à l'adresse de votre procureur au dossier, ce qui permettra à votre procureur d'effectuer des opérations en votre nom.

Si vous souhaitez communiquer des renseignements supplémentaires après la migration, veuillez vous reporter à la section **1.13 Nous joindre**.

1.6 Couverture de la SADC

La Banque Nationale est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ dans les institutions membres de la SADC. Il s'agit d'un service gratuit et automatique auquel la clientèle n'a pas besoin de s'inscrire.

La protection applicable ne peut pas dépasser 100 000 \$ par déposante ou déposant et par catégorie de dépôts dans la même institution financière, peu importe la devise.

Vos dépôts, y compris ceux effectués auprès de Motive Financial à la CWB et vos dépôts à la Banque Nationale, sont assurés séparément jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposante ou déposant et par catégorie, comme si l'acquisition n'avait pas eu lieu. Le montant de la protection distincte pour ces dépôts s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de la date de l'acquisition, le montant étant réduit par les retraits effectués sur les dépôts, ou lorsque les dépôts à terme arriveront à échéance ou seront rachetés.

Par conséquent, les dépôts admissibles à la CWB avant la fusion continuent d'être protégés séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie pour une période de deux ans après la fusion, ou dans le cas des dépôts à terme, jusqu'à l'échéance (ou le rachat). Toutefois, le montant de la protection distincte est réduit par les retraits effectués à partir de ces dépôts distincts, ou lorsque les dépôts à terme arrivent à échéance ou sont rachetés.

Pour obtenir plus de détails sur la couverture de la SADC après l'acquisition, veuillez consulter le site bienvenue.bnc.ca/sadc.

Pour en savoir plus sur l'assurance-dépôts, consultez bnc.ca/sadc ou le site Web de la SADC à sadc.ca.



1.7 Banque en ligne

La banque en ligne de la Banque Nationale offre de nombreuses fonctionnalités, dont la capacité de faire l'envoi d'argent par Virement *Interac*^{MD}, de télécharger des spécimens de chèques et d'effectuer des virements internationaux. Vous pouvez aussi effectuer des paiements de factures et des dépôts de chèques au moyen de notre application mobile Banque Nationale.

Des instructions sur la façon de configurer votre profil sont incluses dans **votre lettre d'adhésion à Ma banque en ligne**, comme il est mentionné dans votre **lettre de migration**.

1.8 Application mobile Banque Nationale

L'application mobile Banque Nationale offre une gamme complète de fonctionnalités conçues pour améliorer votre expérience bancaire. Vous pouvez gérer vos comptes à la Banque Nationale et consulter l'historique de vos opérations ou le solde de vos comptes de n'importe où.

L'application mobile Banque Nationale permet les virements entre comptes, les paiements de factures et les dépôts de chèques.

1.9 Services en succursale

Après votre migration à la Banque Nationale, **vous aurez accès à notre réseau de succursales** où vous pourrez effectuer vos opérations bancaires ou obtenir des conseils en personne. Utilisez notre localisateur de succursales à localisateur.bnc.ca pour trouver une succursale près de chez vous.

1.10 Guichet automatique

La Banque Nationale offre un vaste réseau de guichets automatiques qui font partie du réseau THE EXCHANGE^{MD}. Avec plus de 2 500 points de service au Canada et partout dans le monde, vous pourrez effectuer de nombreuses opérations y compris des retraits et des dépôts sans enveloppe.

Les frais d'utilisation d'un guichet bancaire à l'extérieur du réseau de la Banque Nationale sont les suivants :

- › *Interac*^{MD} : 2,00 \$
- › *Cirrus*^{MD} : 5,00 \$
- › THE EXCHANGE : Sans frais

Pour obtenir la liste complète des succursales et des guichets automatiques de la Banque Nationale, veuillez consulter notre localisateur à localisateur.bnc.ca.

1.11 Gestion des limites des cartes de débit

La Banque préétablit pour vous des limites quotidiennes pour les achats et les retraits par carte de débit. Vous pouvez modifier vos propres limites pour les retraits au guichet automatique, les paiements sans contact et les paiements avec saisie du NIP, ou même les désactiver complètement en fixant la limite à 0 \$. Pour modifier vos limites, appelez le Centre d'expérience client (CEC) au 1 888 835-6281 (sans frais) ou rendez-vous dans une succursale.

Pour les paiements sans contact par débit *Interac*, la limite maximale est de 250 \$ par transaction et une limite cumulative de transactions sans contact de 500 \$ s'applique. Une fois cette limite atteinte, vous devez effectuer un autre paiement avec saisie du NIP.

Pour en savoir plus sur la gestion des limites des cartes de débit, rendez-vous à bnc.ca/carte-debit.



1.12 Plaintes

Règlement des plaintes

Nous sommes déterminés à répondre à toute insatisfaction que vous pourriez éprouver. Notre processus de règlement des plaintes en trois étapes assure que vos préoccupations sont entendues et traitées rapidement. Pour obtenir tous les détails sur le processus, veuillez consulter [bnc.ca/plainte](https://bienvenue.bnc.ca/plainte) ou notre document de **Règlement des plaintes à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux**.

Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au moyen des méthodes suivantes :

- › Appeler le centre d'appels de Motive Financial au **1 877 441-2249** (sans frais) avant la migration
- › Se rendre dans une **succursale de la Banque Nationale** après la migration
- › Appeler le Centre d'expérience client (CEC) au **1 888 835-6281** (sans frais) après la migration

Étape 1 : Présenter une plainte au service approprié en communiquant avec le centre d'appels de Motive Financial avant la migration ou en visitant une succursale de la Banque Nationale.

Étape 2 : Vous pouvez demander une révision de votre plainte en communiquant avec le Bureau de révision des plaintes clients de la Banque Nationale à revisionplainte@bnc.ca.

Étape 3 : Si vous n'êtes pas satisfait de la décision du Bureau de révision des plaintes clients ou si votre plainte n'a pas été réglée dans les **56 jours calendaires**, vous pouvez la transmettre à l'**organisme externe de traitement des plaintes** affilié à la Banque Nationale pour un examen indépendant :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, case postale 8
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Numéro de téléphone sans frais : 1 888 451-4519
Site Web : www.obsi.ca/fr
Courriel : ombudsman@obsi.ca

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC supervise la conformité de toutes les institutions financières fédérales aux lois fédérales sur la protection du consommateur. En tout temps, si vous avez une plainte concernant un manquement possible aux dispositions relatives aux consommateurs prescrites par les lois fédérales qui régissent les banques ou les sociétés de fiducie et de prêt, ou aux dispositions d'un engagement public ou d'un code volontaire, vous pouvez communiquer avec l'ACFC :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9
Téléphone : 1 866 461-3222
Site Web : acfc-fcac.gc.ca

1.13 Nous joindre

Votre expérience de migration est importante pour nous. Nous sommes heureux de vous soutenir en cours de route. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez :

- › Vous rendre à bienvenue.bnc.ca/motive-financial pour obtenir les renseignements les plus récents sur la migration et consulter la **foire aux questions (FAQ)**.
- › Appeler le centre d'appels de Motive Financial au **1 877 441-2249** (sans frais) **avant la migration**.
- › Appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 888 835-6281** (sans frais) pour obtenir de l'aide **après la migration**.



2. Comptes de dépôt personnels

Vos comptes chèques et d'épargne personnels de Motive Financial migreront vers des offres comparables de la Banque Nationale. Veuillez consulter le *Contrat sur les comptes de dépôt* applicable à vos comptes à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez discuter des autres options qui pourraient mieux répondre à vos besoins. Vous pouvez annuler votre contrat sans frais. Toutefois, les frais associés à l'utilisation de votre compte avant votre annulation peuvent s'appliquer. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.

Pour en savoir plus sur les autres comptes qui vous sont offerts à la Banque Nationale, consultez la page bnc.ca/comptes.

2.1 Compte Progressif^{MC} en \$ CA

Nous avons le plaisir de vous proposer le compte Progressif en \$ CA, un compte transactionnel qui vous permet d'effectuer vos opérations bancaires courantes tout en recevant des intérêts mensuels. Le taux d'intérêt est appliqué à votre solde à la fin de chaque journée. Ce compte vous est proposé dans le cadre de la migration vers nos services; toutefois, veuillez noter qu'il n'est plus offert pour l'ouverture de nouveaux comptes. Dans le cadre de votre transition de Motive Financial à la Banque Nationale, **aucuns frais mensuels fixes ne vous seront facturés pendant au moins les 12 mois suivant votre migration**. Vous recevrez un avis avant la reprise des frais mensuels. Après cette période, vous pourriez être admissible à d'autres rabais sur les frais.

Le tableau suivant présente le forfait de la Banque Nationale vers lequel les comptes Motive Financial migreront. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.

Comptes Motive Financial	Banque Nationale Forfait après la migration	Banque Nationale Frais mensuels	Taux de la Banque Nationale
Compte d'épargne Motive Savvy Savings ^{MD}	Le Total ^{MD}	28,95 \$/mois (aucune frais mensuel fixe pour une période d'au moins 12 mois)	Les taux applicables sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/ motive-financial/taux .
Compte chèque Motive Cha-Ching Chequing ^{MD}	Le Total		Les taux applicables sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/ motive-financial/taux .
Compte chèques Motive	Le Total		Les taux applicables sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/ motive-financial/taux .
Compte d'épargne Motive Savings	Le Total		Les taux applicables sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/ motive-financial/taux .



Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des forfaits de la Banque Nationale.

	Le Total
Frais mensuels fixes	28,95 \$ (aucuns frais pour une période d'au moins 12 mois)
Transactions incluses ¹	Transactions électroniques illimitées
Transactions au comptoir incluses	Illimitées
Transaction au comptoir	
› Retrait, virement, retrait pour paiement de factures	Inclus
› Service de paiement de factures	Inclus
Transactions électroniques ²	
› Retrait, virement ³ , retrait pour paiement de facture ⁴	Inclus
› Achat par carte de débit	Inclus
› Chèque, débit préautorisé	Inclus
Solde quotidien à maintenir au compte pour l'exemption de frais mensuels fixes	6 000 \$
Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i> ⁵	Sans frais

1 Lorsque les transactions sont indiquées comme étant incluses, elles le sont dans la mesure où le nombre maximal de transactions prévu dans le forfait n'a pas été atteint. Les transactions effectuées en excès de ce nombre et les transactions ou services qui ne sont pas indiqués dans le tableau (mais pour lesquels notre guide de tarification prévoit des frais) seront facturés selon la tarification applicable à votre compte ou selon la tarification générale prévue dans la section du guide intitulée « Détails des frais de services ».

2 Transactions électroniques (ou numériques) que vous faites à nos guichets automatiques, chez un marchand participant, par nos services bancaires en ligne (y compris par notre centre d'appels) ou celles reliées à certaines opérations à votre compte.

3 Comprend le virement entre comptes, le virement international et le Virement *Interac* (dans les deux derniers cas, par nos services bancaires en ligne uniquement).

4 Chaque facture payée au guichet automatique ou par nos services bancaires en ligne compte pour une transaction.

5 Des frais s'appliquent sur le Virement *Interac* lui-même (voir note 3 ci-dessus) si vous dépassez le nombre de transactions incluses dans votre forfait ou offre.



Le Total

Frais de relevé

› Relevé en ligne	Sans frais
› Relevé papier	Sans frais
› Liste de transactions au guichet automatique	Sans frais

Rabais sur les frais mensuels fixes

› 0 à 17 ans	Rabais de 10,95 \$/mois
› 18 à 24 ans, incluant les étudiant-e-s	Rabais de 15,95 \$/mois
› 60 ans et plus	Rabais de 5,00 \$/mois

Rabais cumulable sur les frais mensuels pour le ou la titulaire d'une carte de crédit BNC*

› Pour le ou la titulaire d'une carte de crédit Mastercard ^{MD} Banque Nationale Platine, World ou World Elite ^{MD, 1}	Rabais de 10,00 \$/mois
---	-------------------------

Autres avantages

› Remise sur les frais annuels d'une carte de crédit Mastercard Banque Nationale, lors de l'adhésion ²	Jusqu'à 150,00 \$
--	-------------------

Le Total – autres avantages inclus

En tant que détenteur d'un compte associé au forfait Le Total, vous bénéficiez des inclusions suivantes :

- | | |
|---|--|
| › Utilisation des réseaux <i>Interac</i> et <i>Cirrus</i> | › Commande de 100 chèques personnalisés
(frais de transport et taxes en sus) |
| › Protection contre les découverts | › Marge de crédit intégrée ³ |
| › Traités bancaires | › Virement automatique effectué par la banque
à votre demande à une date fixe |
| › Achat ou vente de papier monnaie
(en devises étrangères) | |
| › Arrêt de paiement | |

* Les frais sont ajustés à votre facturation, et ce, jusqu'à concurrence de 0 \$

1 Nous nous réservons le droit de mettre fin, sans préavis, au rabais applicable à votre forfait bancaire si vous ne maintenez pas les produits admissibles. Vous devez également maintenir votre compte de carte de crédit en règle en respectant les conditions prévues au Contrat de carte de crédit. Ce rabais ne peut être cumulé avec une Offre bancaire. Dans le cas où vous fermez votre compte de carte de crédit admissible ou ne maintenez pas le forfait bancaire admissible ou votre compte de carte de crédit en règle, nous vous facturerons le montant total des frais mensuels fixes applicables, sans ce rabais.

2 Le rabais applicable sur les frais annuels d'une carte de crédit Mastercard Banque Nationale ne s'applique qu'une seule fois, lors de l'adhésion.

3 La marge de crédit est offerte sous réserve de l'approbation de crédit de la banque. Ce forfait n'exempte pas des frais d'intérêts sur la marge de crédit.



2.2 Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt de votre compte Progressif en \$ CA Banque Nationale peuvent varier par rapport à ceux de Motive Financial.

Veuillez noter que les taux d'intérêt peuvent fluctuer fréquemment. Vos taux d'intérêt après la migration peuvent varier par rapport aux taux d'intérêt précédents chez Motive Financial. Les taux applicables sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/motive-financial/taux.

Les intérêts sur votre compte Progressif en \$ CA Banque Nationale sont calculés sur la base du solde à la fin de chaque journée. Ils sont versés mensuellement.

Les intérêts accumulés sur votre compte de Motive Financial avant la migration seront crédités à votre compte après la migration. Les intérêts accumulés au cours du mois suivant la migration seront calculés et payés en fonction du solde de fin de journée à la date de la production de votre relevé bancaire de la Banque Nationale. Veuillez noter que cette date peut différer de la date à laquelle Motive Financial crédite les intérêts à votre compte.

2.3 Protection contre les découverts

La Banque Nationale offre une protection contre les découverts, aussi connue sous le nom de Personal Overdraft Protection (protection personnelle contre les découverts) chez Motive Financial. En cas de manque de fonds, la protection contre les découverts déclenche un virement automatique d'un compte à un autre dans la même devise.

Les modalités relatives aux découverts dont vous bénéficiez chez Motive Financial seront maintenues après la migration de vos produits et services vers la Banque Nationale, à l'exception de la protection en cas de découvert assortie d'un montant supplémentaire autorisé. La protection contre les découverts couvrira uniquement le solde du découvert.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.

2.4 Alertes électroniques

La Banque Nationale continuera de vous envoyer une alerte électronique dès que le solde de votre compte deviendra inférieur à 100 \$ ou à tout autre montant que vous pouvez choisir, à condition d'avoir fourni une adresse électronique à Motive Financial.

Vous pouvez choisir de ne pas recevoir d'alertes électroniques ou modifier vos préférences, y compris le montant choisi pour l'alerte, par l'entremise de la banque en ligne de la Banque Nationale.

2.5 Modifications apportées à vos ententes avec la CWB pour les comptes de dépôt

Vos contrats sur les comptes de dépôt de la CWB seront modifiés, notamment par des mises à jour nécessaires pour les harmoniser avec les modalités du *Contrat sur les comptes de dépôt* de la Banque Nationale.

Vous trouverez ci-dessous les extraits les plus importants du *Contrat sur les comptes de dépôt* de la Banque Nationale et les sections correspondantes du *Contrat sur les comptes de dépôt en ligne* de la CWB et des autres documents pertinents. Pour tous les autres changements, veuillez lire le *Contrat sur les comptes de dépôt* à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents

Comptes conjoints (section 7)

S'il y a deux détenteurs ou plus, nous convenons conjointement et solidairement avec la Banque et l'un avec l'autre que toutes les sommes déposées de temps à autre dans le compte, ainsi que les intérêts, peuvent être retirés par l'un ou l'autre d'entre nous ou son mandataire. Par les présentes, chacun d'entre nous autorise irrévocablement la Banque, de temps à autre, à accepter comme acquittement suffisant pour tout montant retiré du compte, toute opération autorisée par l'un ou plusieurs d'entre nous, son ou ses mandataires, sans autre autorisation d'une autre ou d'autres personnes de notre groupe, sauf indication contraire dans la demande.

La Banque est également autorisée par les présentes à créditer le compte de toutes les sommes versées à la Banque pour le crédit d'un ou de plusieurs d'entre nous.

Survie (section 8)

S'il y a plus d'un détenteur, et que nous détenons ce compte en tant que tenants conjoints avec droit de survie, si l'un des détenteurs décède, les autres détenteurs auront droit à la part du défunt en parts égales. Cette disposition ne s'applique pas au Québec.

B. MODALITÉS ET CONDITIONS DU SITE WEB

(Dispositions applicables à tous les types de comptes)

[...] Responsabilité

Vous êtes responsable de toutes les opérations effectuées au moyen du code d'accès personnel ou de toute utilisation abusive de celui-ci. Toutes les opérations auront le même effet que si vous les aviez signées par écrit. La Banque ne sera aucunement responsable envers quiconque, y compris vous ou une ou un ou plusieurs cotitulaires du compte, des opérations effectuées sur le compte, même si les fonds sur le compte sont utilisés au profit d'une seule ou d'un seul cotitulaire du compte ou de toute personne autre que vous. Il vous incombe de vérifier que chaque opération que vous effectuez au moyen des services en ligne est complétée.

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale

Comptes conjoints (section 6.1)

Les pouvoirs de chaque codétenteur (section 6.1.1)

Les codétenteurs possèdent les mêmes droits et obligations concernant leur gestion du compte. Sans le consentement des autres codétenteurs, chacun peut :

- › effectuer des opérations au compte. Par exemple des retraits, des dépôts et des paiements
- › gérer le compte, par exemple changer le forfait au compte, commander des chèques et fermer le compte
- › prendre des décisions administratives relatives au compte. Par exemple changer l'adresse postale du compte et accepter de recevoir des communications électroniques, et
- › s'opposer à une opération ou faire un arrêt de paiement.

Si vous désirez que tous les codétenteurs ou codétentrices aient l'obligation de consentir pour effectuer certaines opérations au compte, vous devez informer votre succursale lors de l'ouverture du compte. Il est également possible de le faire par la suite.

Nous ne vérifions pas le nombre de signatures requises pour les opérations suivantes :

- › effectuer un débit préautorisé, et
- › accepter un dépôt.

Votre responsabilité (section 6.1.2)

Chaque codétenteur ou codétentrices est conjointement et solidairement (au Québec, solidairement) responsable pour :

- › les opérations au compte,
- › les modifications au compte, et
- › le remboursement de la totalité des sommes dues pour l'utilisation du compte, peu importe qui a effectué l'opération.

Vous êtes responsable d'informer les autres codétenteurs ou codétentrices, si vous effectuez des changements au compte. Vous devez nous aviser si des opérations sont faites de manière irrégulière.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (*suite*)

Vous vous engagez à aviser la Banque immédiatement, par écrit, si une personne autre que vous prend connaissance de votre code d'accès personnel.

Vous êtes responsable de toute utilisation non autorisée de votre code d'accès personnel jusqu'à ce qu'un tel avis soit donné à la Banque et qu'elle en accuse réception par écrit. Tant que vous n'aurez pas reçu l'accusé de réception de la Banque, l'avis ne sera pas réputé pris en compte par elle.

Si vous êtes cotitulaire du compte, chaque cotitulaire du compte sera conjointement et solidairement responsable de toutes les opérations effectuées au moyen des services en ligne à l'égard du compte.

La Banque ne sera en aucun cas tenue responsable, en droit ou en équité, d'une réclamation, d'une demande ou d'une perte fondée sur un contrat ou un délit (y compris la négligence) ou toute autre théorie de la responsabilité, ou de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs (y compris la perte de profits), quelle qu'en soit la cause, résultant du fait que des tiers prennent connaissance du code d'accès personnel ou l'utilisent.[...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (*suite*)

Retrait d'un codétenteur (section 6.1.3)

Le retrait d'un codétenteur ou d'une codétentrice entraîne la fermeture du compte conjoint. Nous pouvons autoriser que le compte reste ouvert. Vous devez alors prendre les arrangements nécessaires auprès des personnes qui font un dépôt direct ou qui bénéficient d'un débit préautorisé dans ce compte. Lorsqu'une personne est retirée du compte, elle n'a aucun droit sur le compte et ne peut plus obtenir de renseignements sur celui-ci. Le codétenteur ou la codétentrice qui se retire du compte est responsable d'en informer les autres codétenteurs ou codétentrices.

Fermeture de compte (section 6.1.4)

Le compte conjoint peut être fermé par un seul codétenteur ou une seule codétentrice. Cette personne pourra alors prendre possession des fonds dans le compte, à moins que plusieurs signatures soient requises pour effectuer le retrait lors de la fermeture du compte. Nous pouvons également émettre une traite payable à l'ordre de ou l'ensemble des codétenteurs ou codétentrices. Le codétenteur qui a fermé le compte est responsable d'en informer les autres codétenteurs ou codétentrices.

Décès d'un codétenteur ou d'une codétentrice (section 6.1.5)

[...] Dans une province ou un territoire autre que le Québec, le compte conjoint comporte un droit de survie. En cas de décès, les survivants conservent la propriété totale des fonds au compte et continuent de le gérer. Nous n'avons aucune obligation envers la succession du détenteur décédé.

Limitation de responsabilité : nous ne sommes pas responsables des pertes, des dommages ou des frais, incluant les frais juridiques, résultant d'un litige entre la succession et les autres personnes concernées.

Documents et communications (section 6.1.6)

À l'ouverture du compte, vous devez désigner un détenteur ou une détentrice qui recevra les relevés. Les codétenteurs ou codétentrices reçoivent toute autre documentation liée au compte.

Chaque codétenteur ou codétentrice peut également recevoir une alerte électronique dès que le solde du compte est inférieur à 100 \$ ou tout autre montant que vous avez choisi.

Pour toutes informations supplémentaires sur les comptes conjoints, vous pouvez consulter notre brochure *Procuration et compte conjoint – Ce qu'il faut savoir* disponible en succursale et à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Compensation (section 9)

La Banque peut débiter mon compte de tout montant que je dois à la Banque, même si cela crée ou augmente un découvert. Je serai responsable de tout montant débité ainsi que des intérêts qui s'y rattachent à un taux d'intérêt annuel que j'ai accepté de payer ou, en l'absence d'une telle entente, au taux d'intérêt exigé par la Banque de temps à autre pour les découverts, et je les paierai. Sans limitation, si le compte est détenu par plus d'un détenteur, je conviens que la dette de l'un d'entre nous envers la Banque peut être débitée du compte que nous détenons ensemble.

G. MODALITÉS ET CONDITIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS

(Dispositions applicables au compte chèques Motive)

[...] Compensation

La Banque peut déduire de tout autre compte que vous détenez auprès d'elle le montant de tout paiement que vous êtes tenu de lui verser aux termes des présentes modalités et conditions relatives aux découverts et créditer ce montant au compte sur lequel ce montant est dû. [...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Retrait de fonds de votre compte (droit de compensation) (section 7.1.1)

Nous avons le droit de retirer des fonds de votre compte pour payer tout montant qui nous est dû. Par exemple :

- › un chèque déposé n'a pas été payé ou il est probable qu'il ne le sera pas;
- › un montant crédité à votre compte résultant d'un dépôt frauduleux;
- › votre compte est à découvert, ou
- › si vous ne payez pas les intérêts découlant de votre prêt.

Lorsque nous exerçons notre droit de compensation, nous pouvons sans avis :

- › retirer les fonds de n'importe quel compte détenu auprès de nous, et
- › créer ou augmenter le montant de découvert dans tout compte détenu auprès de nous au taux d'intérêt en vigueur.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

B. MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE WEB

(Dispositions applicables à tous les types de comptes)

[...] Limites

Vous reconnaissez que, bien que la Banque utilise des mesures de sécurité pour se protéger contre la perte, le vol et l'accès non autorisé, en raison de la nature de la transmission de données sur Internet, la sécurité n'est pas garantie et l'information est transmise à vos risques.

L'accès au site Web est réservé aux résidentes et aux résidents du Canada qui sont majeurs. Le site Web et les renseignements qu'il contient ne visent pas à solliciter une relation d'affaires auprès de personnes qui ne sont pas résidentes du Canada ou qui sont mineures. En utilisant le site Web, vous déclarez être une résidente ou un résident permanent du Canada et avoir l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence. Si vous choisissez d'accéder au site Web à l'extérieur du Canada, vous le faites de votre propre chef et avez la responsabilité de vous conformer aux lois locales, nationales et internationales applicables.

Vous reconnaissez que la disponibilité des services en ligne dépend des lignes de télécommunication, du matériel informatique et des logiciels, ainsi que d'autres équipements appartenant à la Banque et à des tiers. Vous convenez que la Banque ne sera pas responsable des pertes, des dommages (directs, indirects ou consécutifs), des retards ou des inconvénients de quelque nature que ce soit causés par ou découlant de la fourniture ou l'absence de fourniture de services ou par le mauvais fonctionnement ou le non-fonctionnement d'un logiciel ou de matériel pour quelque raison que ce soit. La Banque ne saurait en aucun cas être tenue responsable de préjudices personnels ou de dommages matériels, de pertes d'affaires ou de profits, ou d'autres dommages indirects ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

Certains liens fournis sur le site Web peuvent conduire à des sites gérés par des parties indépendantes sur lesquelles la Banque n'a aucun contrôle. La Banque ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à tout autre aspect de l'information contenue sur ces sites, et décline toute responsabilité quant au contenu de ces sites. [...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Limite de responsabilité (section 7.1.3)

Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages découlant de ce contrat à moins qu'ils résultent d'une faute lourde ou intentionnelle de notre part.

Nous ne sommes pas responsables d'une perte résultant d'un cas de force majeure, d'un acte de cybercriminalité ou de cybermenace, d'une défaillance technique, d'une non-disponibilité de nos systèmes ou de tout autre événement indépendant de notre volonté, à moins qu'ils résultent d'une faute lourde ou intentionnelle de notre part.

Par ailleurs, nous ne sommes pas responsables d'une perte ou d'un dommage résultant :

- › d'une fraude ou d'une activité non autorisée commise par vous ou par un autre détenteur ou une autre détentrice dans le compte,
- › de votre défaut de respecter nos consignes,
- › de renseignements fournis ou d'instructions transmises qui sont incomplets, inexacts ou trompeurs,
- › d'un retard dans notre traitement d'une de vos demandes lorsque le retard est indépendant de notre volonté,
- › de nos services (y compris leur disponibilité),
- › du réseau Internet ou de carte de paiement,
- › du réseau que vous utilisez avec votre appareil,
- › de la protection de l'information échangée de façon électronique,
- › des gestes posés par des tiers ou des marchands,
- › des logiciels ou des applications,
- › des terminaux des marchands, et
- › des appareils que vous utilisez.

Nous ne sommes pas responsables envers vous des dommages indirects, consécutifs, spéciaux et punitifs, lorsqu'applicables.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Aucune déclaration

La Banque rejette expressément toutes les déclarations, garanties et conditions, expresses ou implicites, qui ne figurent pas dans le contrat sur les comptes bancaires, notamment les déclarations, garanties et conditions implicites concernant la qualité, la qualité marchande, le rendement et l'adéquation à un usage particulier. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, la Banque ne déclare ni ne garantit que les services en ligne ou le site Web seront disponibles en tout temps, qu'ils fonctionneront sans interruption, qu'ils sont exempts d'erreurs ou de défauts, ou que les services en ligne ou le site Web sont exempts de virus, de chevaux de Troie, de vers ou d'autres éléments destructeurs.

Vous reconnaissez que des problèmes liés à la transmission de données sur Internet pourraient donner lieu à la production de copies inexactes ou incomplètes de documents ou d'autres contenus du site Web lorsqu'ils sont téléchargés et lorsqu'ils s'affichent sur votre appareil.

La Banque prend des précautions raisonnables pour s'assurer que le site Web est exempt de virus informatiques. Il est recommandé d'installer et d'utiliser un antivirus ou un autre logiciel de protection approprié. La Banque rejette toute responsabilité à l'égard de tout virus informatique ou autre programme destructeur qui pourrait être téléchargé par inadvertance à partir du site Web. Il vous incombe de protéger vos données et d'en faire des sauvegardes appropriées. Veuillez prendre connaissance des conditions importantes figurant dans la déclaration sur la sécurité sur Internet sur le site Web.

Indemnisation

Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité la Banque et ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et entrepreneurs indépendants à l'égard de l'ensemble des actions, réclamations, coûts, dommages-intérêts, demandes, frais, honoraires (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires et débours juridiques raisonnables, tels que l'avocat les facturerait à son propre client), responsabilités et pertes (y compris les montants versés à titre de règlement), quels qu'ils soient, engagés ou payés :

a) en raison ou par suite d'un mauvais usage que vous faites des services en ligne ou du site Web; b) par suite directe ou indirecte de votre négligence, ou d'un acte fautif ou d'une omission de votre part, ou c) à la suite de toute réclamation présentée contre la Banque par un tiers en raison d'un mauvais usage que vous faites des services en ligne ou du site Web. [...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

C. MODALITÉS ET CONDITIONS DES CARTES DE DÉBIT

(Dispositions applicables uniquement aux comptes pour lesquels la ou le titulaire a demandé une carte de débit)

Responsabilité en cas de pertes

En cas de pertes, vous assumez les responsabilités suivantes :

- › Vous êtes responsable de toute utilisation autorisée de la carte de débit.
- › Vous êtes responsable si vous faites des erreurs de saisie aux guichets automatiques ou aux terminaux de point de vente, ou si vous effectuez des dépôts frauduleux ou sans valeur.

Vous n'êtes pas responsable des pertes découlant de circonstances indépendantes de votre contrôle. Ces circonstances comprennent notamment :

- › les problèmes techniques, les erreurs de la Banque et autres défaillances du système;
- › l'utilisation non autorisée de la carte de débit et du NIP lorsque la Banque est responsable de prévenir une telle utilisation, notamment :
 - après que la carte de débit a été déclarée perdue ou volée;
 - après que la carte de débit a été annulée ou a expiré;
 - après que vous avez alerté la Banque qu'une personne autre que vous pourrait connaître votre NIP.
- › l'utilisation non autorisée de la carte de débit, lorsque vous avez involontairement contribué à une telle utilisation, pourvu que vous coopériez dans le cadre de toute enquête subséquente.

Dans tous les autres cas, lorsque vous contribuez à une utilisation non autorisée de la carte de débit, vous êtes responsable des pertes qui en découlent. Ces pertes ne dépasseront pas les limites de retrait applicables aux opérations de débit établies. Toutefois, dans certaines circonstances, les pertes peuvent être supérieures aux fonds effectivement présents sur votre compte. Cela peut se produire, par exemple :

- › si le compte est assorti d'une protection en cas de découverts ou est lié à un ou plusieurs autres comptes, ou
- › si une opération par carte de débit est effectuée sur la base d'un dépôt frauduleux à un guichet automatique.

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Vos obligations (section 7.2)

Chèques en circulation (section 7.2.1)

Vous êtes responsable des chèques en circulation tirés ou déposés dans votre compte, mais qui n'ont pas été traités.

Vous demeurez responsable même après la fermeture de votre compte. Si nous avons payé un chèque pour vous et que nous n'en recevons pas le paiement, nous pouvons débiter le montant de votre compte. Vous renoncez au droit de recevoir automatiquement un avis de retrait de fonds indiquant les raisons de ce retrait. Nous pouvons fournir des renseignements supplémentaires sur demande.

Par la suite, il est de votre responsabilité de contester le chèque directement avec le ou la signataire ou l'institution financière tirée. Vous renoncez à contester un chèque que vous avez autorisé, signé, endossé ou déposé.

Sécurité de vos chèques (section 7.2.2)

Vous devez tenir un registre de vos chèques pour connaître ceux qui ont été encaissés et ceux en circulation. Vous devez conserver vos chéquiers en lieu sûr et empêcher une autre personne d'y avoir accès.

Vous ne devez jamais signer et remettre à une autre personne un chèque qui n'est pas complété. Vous devez nous aviser immédiatement si vos chèques sont perdus ou si vous soupçonnez qu'une autre personne les utilise.

Enquête (section 7.2.3)

Nous pouvons mener une enquête en raison d'une activité liée à votre carte de débit, à votre compte ou à une opération de dépôt ou de retrait. Vous devez alors collaborer avec nous de bonne foi et nous fournir toute information ou preuve sur demande.

Votre carte de débit (section 7.2.4)

Vous êtes responsable :

- › des opérations autorisées faites avec votre carte de débit en magasin ou en ligne,
- › des erreurs que vous faites au guichet ou au terminal d'un marchand, et
- › si vous effectuez un dépôt frauduleux ou sans valeur.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Vous contribuez à une utilisation non autorisée de la carte de débit si vous :

- › divulguez volontairement votre NIP, y compris en l'inscrivant sur la carte de débit ou en conservant une note mal dissimulée de celui-ci à proximité de la carte de débit, ou
- › avez omis d'aviser la Banque, dans un délai raisonnable, que votre carte de débit a été perdue, volée ou utilisée de façon abusive, ou qu'une autre personne que vous pourrait en connaître le NIP.

La Banque ne sera pas responsable des dommages découlant d'une défaillance, d'une erreur, d'un mauvais fonctionnement ou de l'inaccessibilité d'un point de vente ou d'un guichet automatique, ou découlant d'une défaillance, d'une erreur ou d'un retard dans la prestation des services de carte de débit.

D. MODALITÉS ET CONDITIONS DE VIREMENT DE FONDS (Dispositions applicables à tous les types de comptes)

Différends

Vous pouvez contester un virement de fonds dans les cas suivants :

- › Vous n'avez pas autorisé le virement;
- › Le virement de fonds n'a pas été effectué conformément à votre autorisation, ou
- › Vous avez résilié votre accord de participation aux virements de fonds aux termes des modalités de virement de fonds.

Si vous souhaitez obtenir un remboursement lorsque vous contestez le débit d'un virement de fonds porté à votre compte détenu auprès d'une autre institution financière, vous acceptez d'écrire à l'autre institution financière pour l'informer des circonstances pertinentes (la « déclaration »). L'autre institution financière doit recevoir la déclaration dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle le virement de fonds a été porté à l'autre compte. Si vous ne remettez pas la déclaration à temps, vous devrez régler votre réclamation avec la Banque et non avec l'autre institution financière. [...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Vous pourriez être responsable des pertes dans les situations suivantes :

- › vous ne respectez pas les mesures de sécurité prévue à la section 5.2,
- › vous participez volontairement à l'utilisation non autorisée de votre carte de débit ou de votre mot de passe (y compris le NIP et toute donnée biométrique), ou
- › votre carte de débit ou votre mot de passe est utilisé au guichet ou au terminal d'un marchand sans qu'il y ait eu usage de force, intimidation ou vol.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Aucune section correspondante

Vérification du compte (article 4)

Tous les dépôts, virements, paiements, frais et retraits seront portés à mon compte sur le site Web (les « inscriptions ») ou seront mis à ma disposition par la Banque d'une autre manière. J'accepte de me connecter à mon compte sur le site Web au moins une fois par période de trente (30) jours. J'examinerai toutes les inscriptions à mon compte et j'informerai la Banque par écrit de toute erreur, irrégularité ou omission que j'ai constatée.

Après trente (30) jours (sauf en ce qui concerne les erreurs, irrégularités ou omissions que j'aurai signalées à la Banque) et sous réserve de la législation applicable, il sera définitivement établi et convenu entre la Banque et moi que ces inscriptions et le montant du solde figurant sur mon compte sont véridiques et exacts, que les inscriptions concernées sont authentiques, que tous les montants imputés à mon compte sont imputables et correctement imputés à mon compte, que je n'ai pas droit au crédit d'un montant qui ne figure pas sur mon compte, et que je dégage la Banque de toute responsabilité en ce qui concerne chacun des éléments imputés à mon compte. La Banque se réserve toutefois le droit, pendant ou après ce délai de trente (30) jours, de refacturer tout élément dont le paiement n'a pas été reçu.

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Garantie de tranquillité d'esprit (section 7.3)

Vous bénéficiez de notre garantie de tranquillité d'esprit relative à nos services bancaires en ligne. Cette garantie prévoit le remboursement d'une perte à votre compte si vous respectez les conseils de sécurité. Ces conseils sont disponibles à **bnc.ca**, dans l'onglet *l'ABC de la sécurité*. Cette garantie couvre seulement la perte au compte et s'applique si, après vérification :

- › vous avez respecté les conseils de sécurité,
- › vous avez été victime d'une fraude,
- › vous n'avez pas autorisé une opération,
- › vous nous avez avisé-e-s de la perte sans délai, et
- › vous avez collaboré à toute enquête.

Nous n'offrons aucune autre garantie relativement :

- › à nos services (y compris leur disponibilité),
- › aux réseaux Internet et de cartes de paiement,
- › aux réseaux auxquels vous vous connectez avec votre appareil,
- › à la protection des renseignements échangés par voie électronique,
- › aux activités d'autres personnes ou des marchands,
- › des logiciels ou des applications,
- › aux terminaux des marchands, et
- › aux appareils que vous utilisez.

Vérification du relevé (section 8.1)

Vous devez vérifier l'exactitude des opérations inscrites sur votre relevé que vous recevez périodiquement. Vous devez également nous informer sans délai si vous ne recevez pas vos relevés.

Vous devez nous aviser dans les 30 jours suivant la date de ce relevé si vous détectez une inscription irrégulière. Après ce délai, la Banque ne pourra être tenue responsable à l'égard de ces inscriptions qui seront considérées comme exactes et finales.

L'inscription irrégulière peut résulter :

- › d'une erreur,
- › d'une instruction que vous n'avez pas autorisée, ou
- › d'un chèque forgé, altéré, reproduit sans votre autorisation ou obtenu de manière illégale, ou
- › d'une fraude dont vous avez été victime.

Chaque fois que vous accédez à votre compte via nos services bancaires en ligne, nous considérons que vous avez pris connaissance des inscriptions dans votre compte et que vous les avez vérifiées. Vous devez nous signaler toute inscription irrégulière avant même de recevoir votre relevé afin de limiter votre perte.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Je conviens que je serai responsable de tous les débits portés à mon compte et que la Banque n'assumera aucune responsabilité à l'égard des opérations non autorisées, telles qu'elles sont définies à la section B du présent contrat sur les comptes bancaires, à moins que je puisse démontrer que j'ai pris des précautions raisonnables pour protéger ces opérations et que j'ai fait preuve de diligence raisonnable en vérifiant les inscriptions et les informations relatives aux opérations sur mon compte. J'accepte d'informer la Banque rapidement de toute opération non autorisée dès que je la découvre.

B. MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE WEB

(Dispositions applicables à tous les types de comptes)

[...] Vérification des opérations et registres

Toutes les opérations sont soumises à la vérification et à l'approbation de la Banque. Si elles ne sont pas acceptées, elles seront annulées au compte. La vérification peut avoir lieu à une date postérieure à celle à laquelle vous avez autorisé l'opération, ce qui peut avoir une incidence sur la date de l'opération.

Les registres de la Banque relatifs à chaque opération et les registres comptables de la Banque seront réputés exacts, seront définitifs et vous lieront. Si vous croyez que les registres de la Banque contiennent une erreur ou une omission, vous devez donner un avis écrit de l'erreur ou de l'omission soupçonnée à la Banque dans le délai prévu à la section A. 4 du présent contrat sur les comptes bancaires.

Si la Banque commet une erreur ou une omission dans l'enregistrement d'une opération, elle ne sera responsable du montant de l'erreur ou de l'omission que si vous lui avez donné un avis écrit à cet égard dans le délai prévu dans le contrat sur les comptes bancaires. Si vous avez donné un tel avis, la responsabilité de la Banque se limite au montant de l'erreur ou de l'omission, majoré des frais de service applicables qui peuvent vous avoir été facturés par la Banque. Plus particulièrement, vous convenez que la Banque n'assume aucune responsabilité à l'égard d'une autre perte, perte d'affaires ou de profit, ou de tout autre dommage (direct ou indirect ou consécutif) ou retard ou inconvénient de quelque nature que ce soit causé par une telle erreur ou omission, ou qui en découle. [...]

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (suite)

Aucune section correspondante

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (suite)

Décès (section 8.6)

En cas de décès, le compte est bloqué jusqu'au moment où il y a désignation d'un représentant légal ou d'une représentante légale pour régler la succession. Dans l'intervalle, nous pouvons permettre des retraits pour les dépenses urgentes et les frais funéraires. Si votre compte est conjoint, veuillez vous référer à la section 6.1.5.

Aucune section correspondante

Utilisation inappropriée, non autorisée, illégale ou abusive de l'un de vos comptes (section 8.7)

[...] Notez que votre compte doit être utilisé à des fins personnelles. Il ne peut pas être utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise sans notre autorisation.

Résiliation (article 16)

La Banque peut, moyennant un préavis d'au moins cinq (5) jours à votre intention, retirer l'autorisation d'utiliser l'un ou l'autre des services en ligne, tels qu'ils sont définis à la section B du présent contrat sur les comptes bancaires, sans être tenue responsable de toute perte découlant d'une telle mesure. Le préavis doit être envoyé conformément à la section A. 14 du présent contrat sur les comptes bancaires.

Notre droit de mettre fin au contrat (alinéa 8.8.2)

Nous pouvons mettre fin à ce contrat en tout temps en vous envoyant un avis écrit dans un délai raisonnable.

Nous pouvons mettre fin à ce contrat en tout temps et sans avis dans les cas suivants :

- › une autorité réglementaire ou les lois applicables l'exigent;
- › nous avons des motifs raisonnables de croire que vous utilisez votre compte ou nos services d'une manière inappropriée, non autorisée, illégale ou abusive;
- › vous compromettez la sécurité de nos systèmes;
- › un cas de force majeure, ou
- › nous établissons qu'un changement défavorable dans votre situation financière est susceptible de survenir et d'affecter un service.



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (*suite*)

Aucune section correspondante

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (*suite*)

Cession de ce contrat (article 9.1)

Nous pouvons transférer à une autre personne le compte et les montants nous étant dus en vertu de ce contrat. Ce transfert peut être fait sans votre consentement avec ou sans le bénéfice des droits prévus à ce contrat ou à une sûreté.

Vous ne pouvez pas transférer vos droits en vertu de ce contrat à une autre personne sans obtenir notre consentement écrit.

Ce contrat lie nos successeurs ou successeuses et ayants droit ainsi que vos héritiers et héritières et représentants légaux ou représentantes légales.

Aucune section correspondante

Comptes inactifs et soldes non réclamés (section 9.8)

Après une certaine période, si vous ne faites aucune opération, votre compte devient inactif et des frais pourraient être chargés. Nous vous enverrons périodiquement des avis de compte inactif aux dernières adresses inscrites dans nos dossiers, conformément à la loi.

Nous fermerons le compte si :

- › au moment de la perception des frais d'inactivité, le solde au compte est égal ou inférieur aux frais à percevoir, ou
- › celui-ci est inactif pendant une période de 10 ans. S'il y a un solde au compte, nous le remettons à la Banque du Canada.

Pour des informations additionnelles sur la manière de récupérer un solde non réclamé, veuillez vous adresser directement à la Banque du Canada :

Banque du Canada – Service des soldes non réclamés

234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : **1 800 303-1282**

Site Internet : biensnonreclames.banqueducanada.ca

Courrier électronique : info@banqueducanada.ca



Sections du Contrat sur les comptes de dépôt en ligne de la CWB et d'autres documents pertinents (*suite*)

Aucune section correspondante

Sections du Contrat sur les comptes de dépôt de la Banque Nationale (*suite*)

Assurance-dépôts (section 9.9)

La Banque Nationale du Canada est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Votre dépôt sera protégé en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* s'il satisfait à certaines conditions. Pour en savoir plus sur le sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous ou à vous adresser à :

Société d'assurance-dépôts du Canada

50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6L2
Téléphone : **1 800 461-7232**
Site Web : **sadc.ca**
Courriel : **info@sadc.ca**

Traitement des plaintes (article 12)

La Banque encourage la clientèle à poser ses questions ou à faire part de ses préoccupations par courriel ou par téléphone. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans la divulgation relative au règlement des plaintes de la Banque qui est disponible sur le site Web.

F. DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

(Dispositions applicables à tous les types de comptes)

[...] Plaintes

Je comprends que je peux communiquer avec la Banque de la manière indiquée à l'article A. 14 du présent contrat sur les comptes bancaires si j'ai une plainte ou une question concernant le consentement, le site Web ou les exigences techniques relatives à mon accès aux documents.

Règlement des plaintes

Pour tout savoir sur notre procédure de traitement des plaintes, veuillez consulter le **bnc.ca**. Visitez la section « Résolution des insatisfactions » qui se trouve en bas de page ou composez le 1 888 835-6281.



3. Paiements et transactions

À mesure que vos produits passent de Motive Financial à la Banque Nationale, nos équipes veillent à ce que le transfert de vos renseignements bancaires se fasse le plus fluidement possible. La plupart de vos renseignements seront transférés automatiquement, mais nous vous recommandons de documenter les renseignements de votre liste de bénéficiaires actuelle (y compris les destinataires *Interac*) au cas où certains renseignements de bénéficiaires ne seraient pas transférés avec succès.

3.1 Transactions en devises étrangères

Vous pouvez échanger des devises étrangères dans les succursales de la Banque Nationale. Les frais suivants s'appliquent actuellement aux transactions en devises :

Personnes détenant un compte de dépôt¹

Devise américaine	Sans frais ²
Autre devise	3,00 \$/transaction ²

Vous pouvez faire une transaction dans une autre devise que celle de votre compte. Le montant de la transaction sera converti dans la devise de votre compte au taux et selon le mode de conversion déterminés par le réseau utilisé. Nous ajoutons des frais de 2,5 % au taux de conversion utilisé par ce réseau pour chaque transaction.

Vous ne pouvez pas effectuer de transactions en dollars américains sur l'application mobile Banque Nationale ou sur la banque en ligne de la Banque Nationale.

3.2 Virements et télévirements internationaux

Les télévirements émis à partir de vos comptes de la Banque Nationale peuvent être effectués dans les succursales de la Banque Nationale.

Après la migration, vous aurez accès à la fonction de virement international disponible sur la banque en ligne de la Banque Nationale et sur l'application mobile Banque Nationale, ce qui vous permettra d'effectuer des virements dans plus de 22 pays à travers le monde.

3.3 Paiements de factures

Vous pouvez effectuer des paiements de factures à partir de votre compte Progressif en \$ CA Banque Nationale au moins trois (3) jours ouvrables avant la date d'échéance.

Votre liste actuelle de bénéficiaires (appelés fournisseurs à la Banque Nationale) sera transférée. Toutefois, un maximum de 20 bénéficiaires sera sélectionné par ordre alphabétique et migré automatiquement. Si vous avez plus de 20 fournisseurs dans votre compte, certains pourraient être manquants et vous devrez les configurer manuellement après la migration.

Si un fournisseur que vous avez déjà utilisé n'est pas disponible, il se peut qu'il ne fasse pas encore partie du réseau de la Banque Nationale. La Banque Nationale élargit continuellement son réseau de fournisseurs. Entre-temps, vous pouvez traiter les paiements par virement *Interac*, chèque ou télévirement.

Nous vous recommandons d'enregistrer les détails de vos fournisseurs actuels ainsi que les paiements récurrents et postdatés connexes que vous avez établis auprès de Motive Financial, car ils pourraient devoir être configurés manuellement dans la banque en ligne de la Banque Nationale.

¹ Aucun dépôt en devises étrangères n'est permis sur une marge Manœuvre Personnelle^{MD}, un Fonds de roulement étudiant ou une marge REER.

² Cette tarification s'applique également pour l'achat de papier-monnaie par les services bancaires en ligne. Les frais de livraison par Postes Canada sont en sus.



3.4 Chèques

À la Banque Nationale, les chèques peuvent être commandés directement par l'entremise de la banque en ligne de la Banque Nationale ou du Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 888 835-6281 (sans frais). Nous vous recommandons de commander des chèques dès votre migration. Si vous avez émis des chèques à partir de vos comptes de Motive Financial, ils seront traités dans votre compte de la Banque Nationale migré pendant une période maximale de six mois après la date de migration.

3.4.1 Périodes de retenue

Une période de retenue représente la période pendant laquelle vos fonds ou vos actifs sont temporairement retenus avant d'être disponibles pour utilisation. Cette période est essentielle pour vérifier l'exactitude des transactions.

La période de retenue d'un chèque peut varier entre quatre et huit jours ouvrables suivant son dépôt. La durée de cette période dépend du montant et de la méthode de dépôt.

Chèques				
	Moins de 1 500 \$		Plus de 1 500 \$	
	Dépôt en succursale	Dépôt au guichet automatique ou en ligne	Dépôt en succursale	Dépôt au guichet automatique ou en ligne
Période de retenue des fonds maximale¹ (jours ouvrables)	4	5	7	8
Accès à la première tranche de 100 \$	Immédiatement	Immédiatement pour le premier chèque; un jour ouvrable est requis pour les chèques subséquents	Immédiatement	Immédiatement pour le premier chèque; un jour ouvrable est requis pour les chèques subséquents

Pour savoir quand nous pouvons refuser l'accès à la première tranche de 100 \$ ou prolonger la période de retenue, veuillez consulter notre *Politique relative à l'accès aux fonds* à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.

Le délai maximum de retenue¹ d'un chèque en USD ou en euros (payable en France uniquement) est de 25 jours ouvrables. Les chèques libellés dans d'autres devises ne sont acceptés qu'en perception. Les fonds sont crédités à votre compte seulement lorsque la Banque Nationale reçoit le paiement.

Après l'expiration de la période de retenue, il n'est pas garanti que le dépôt de chèque sera valide. Si le chèque est refusé ou retourné non payé, votre compte sera débité du montant du chèque ainsi que des frais applicables.

¹ Cette période de retenue est une estimation et peut être prolongée si la Banque Nationale ne reçoit pas le paiement du chèque de l'institution financière étrangère pendant la période de retenue maximale initiale.



3.5 Dépôts directs et débits préautorisés

Les dépôts directs et les débits préautorisés de votre compte de Motive Financial seront redirigés et traités dans votre compte migré à la Banque Nationale pendant une période maximale de 12 mois. Veuillez vous assurer de mettre à jour les renseignements de votre compte auprès des fournisseurs d'ici la fin de cette période de 12 mois.

3.6 Arrêt de paiement

La Banque Nationale honorera les arrêts de paiement pour les chèques et débits préautorisés que vous avez demandés avant la migration.

3.7 Traites bancaires

Après la migration, les traites bancaires seront émises à partir de votre compte de la Banque Nationale migré.

3.8 Découvert

Afin d'éviter un découvert de votre compte, veuillez vous assurer d'avoir suffisamment de fonds avant d'effectuer une transaction. Si votre compte est à découvert, vous devez rembourser le montant du découvert sans délai. Les frais et les intérêts annuels applicables seront facturés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.

3.9 Virement *Interac*

Après la migration, vous pourrez envoyer et déposer des fonds par Virement *Interac* dans votre compte Progressif en \$ CA Banque Nationale.

La fonction Dépôt automatique de Virement *Interac* est disponible à la Banque Nationale, mais vous devrez la configurer dans la banque en ligne de la Banque Nationale et fournir une adresse courriel ou un numéro de téléphone cellulaire valide. Les configurations précédentes de Dépôt automatique de Virement *Interac* ne seront plus valides.

La fonction Demander des fonds de Virement *Interac* n'est pas disponible à la Banque Nationale.

3.10 Transfert de fonds entre clientes ou clients de la Banque Nationale

La possibilité de transférer des fonds vers une autre cliente ou un autre client en utilisant son numéro de compte ou vers votre compte dans une autre institution financière canadienne ne sera pas offerte après la migration. À l'avenir, vous devrez effectuer ces opérations au moyen d'un Virement *Interac* ou d'un télévirement.

Vous pouvez créer des destinataires *Interac* à partir de la banque en ligne de la Banque Nationale en utilisant leurs courriels ou numéros de téléphone. Les télévirements émis à partir de vos comptes de la Banque Nationale peuvent être effectués dans les succursales de la Banque Nationale.



4. Cartes pour particuliers

4.1 Carte de débit

Votre carte de débit Banque Nationale vous permet d'effectuer des opérations à un guichet automatique ou en magasin.

Si vous avez actuellement une carte de débit active de Motive Financial ou si vous êtes admissible à une carte de débit de la Banque Nationale, vous recevrez par la poste une nouvelle carte de débit de la Banque Nationale. Les instructions relatives à votre NIP seront précisées dans une lettre distincte qui sera envoyée quelques jours avant votre nouvelle carte.

Si votre carte de débit Banque Nationale est perdue ou volée avant la migration, veuillez appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 888 835-6281 (sans frais). Après la migration, si votre carte est perdue ou volée, vous pourrez bloquer votre carte et demander son remplacement à partir de la banque en ligne de la Banque Nationale. Cette fonction ne sera offerte que si vous vous êtes inscrit à la banque en ligne de la Banque Nationale.

5. Placements

Les renseignements suivants concernent exclusivement les produits de placement bancaires détenus chez Motive Financial.

Vous pouvez vous attendre à une gamme complète d'outils et de services de placement accessibles en personne, en ligne et par téléphone.

5.1 Structure du compte

À la Banque Nationale, vos produits de placement sont tous détenus dans des comptes d'investissement (aussi appelés comptes de placement personnel) plutôt que dans des comptes individuels chez Motive Financial. Ces comptes sont destinés exclusivement à détenir des produits de placement bancaires et aux opérations qui y sont associées. À compter de la migration, vous pourrez utiliser les fonds de votre compte de placement pour effectuer les opérations qui y sont associées. Ce changement de structure n'a aucune incidence sur votre utilisation du compte.

Seuls les opérations et les services suivants sont disponibles :

- › Dépôts et retraits associés aux placements détenus dans votre compte
- › Toutes les opérations bancaires liées à l'achat, au renouvellement et au rachat de tout placement admissible
- › Transferts entre vos comptes d'investissements à la banque et transferts à partir d'une autre institution financière

Vous ne pourrez pas effectuer des opérations bancaires courantes à partir de votre compte de placement. Par exemple, vous ne pourrez pas utiliser votre compte de placement pour émettre des chèques, payer des factures ou effectuer des paiements aux terminaux marchands.

Les comptes de placement peuvent être détenus individuellement, conjointement ou en fiducie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais applicables au compte de placement, veuillez consulter la section **6. Guide de tarification**.

5.2 Relevé du compte de placement

À la suite de la migration, la Banque Nationale émettra automatiquement des relevés de compte de placement pour vous tous les trimestres, mais vous pourrez recevoir des relevés chaque mois, sur demande.

Veuillez communiquer avec le centre d'appels Motive Financial au **1 877 441-2249** (sans frais) avant la migration ou, après la migration, vous rendre dans une succursale de la Banque Nationale ou appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 888 835-6281** (sans frais) pour modifier la fréquence de vos relevés de compte.



5.3 Contrat de compte d'investissement (ou de compte de placement personnel)

Puisque vos produits de placement bancaires sont détenus dans des comptes d'investissement (aussi appelés comptes de placement personnel) à la Banque Nationale, plutôt que dans des comptes individuels chez Motive Financial, le *Contrat sur le compte de placement personnel* s'applique. Voici des extraits précis que nous aimerions porter à votre attention. Nous vous invitons à lire le *Contrat sur le compte de placement personnel* à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.

Sections du Contrat de compte de placement personnel

Alertes électroniques (section 3.5)

Votre compte de placement n'offre pas la possibilité de recevoir des alertes électroniques, car il sert exclusivement à détenir des produits de placement bancaires et à faire des opérations associées à ces placements.

Vous reconnaissez que :

- › votre compte sert exclusivement à détenir des produits de placement bancaires et à faire des opérations associées à ces placements;
- › vous ne pourrez pas faire des opérations courantes à partir de ce compte;
- › aucuns frais ni pénalité ne vous seront imposés par la Banque lorsque le solde à l'encaisse de ce compte devient nul ou négatif.

Compte conjoint (deux détenteurs ou plus) (section 6.1)

Les pouvoirs de chaque codétenteur (section 6.1.1)

Les codétenteurs possèdent les mêmes droits et obligations concernant la gestion du compte. Sans le consentement des autres codétenteurs, chacun peut :

- › effectuer toutes les opérations autorisées au compte, par exemple, des retraits et des dépôts;
- › acheter, renouveler et racheter tout placement admissible;
- › gérer le compte, par exemple, fermer le compte;
- › prendre des décisions administratives le concernant, par exemple, changer son adresse postale et accepter de recevoir ses communications par voie électronique.

Si vous désirez que tous les codétenteurs aient l'obligation de signer pour effectuer certaines opérations au compte, vous devez informer votre succursale lors de l'ouverture du compte. Vous ne pourrez pas le faire par la suite sans fermer ce compte.

Votre responsabilité (section 6.1.2)

Chaque codétenteur est conjointement et solidairement (au Québec, solidairement) responsable pour :

- › les opérations au compte
- › les modifications au compte, et
- › le remboursement de la totalité des sommes dues pour l'utilisation du compte, peu importe qui a effectué l'opération.

Vous êtes responsable d'informer les autres codétenteurs, si vous effectuez des changements au compte.

Vous devez nous aviser si des opérations irrégulières sont faites à votre compte.



Sections du Contrat de compte de placement personnel (suite)

Compte conjoint (deux détenteurs ou plus) (section 6.1) (suite)

Retrait d'un codétenteur (section 6.1.3)

Le retrait d'un codétenteur entraîne la fermeture du compte conjoint.

Fermeture de compte (section 6.1.4)

Le compte conjoint peut être fermé par un seul codétenteur à condition que tous les produits de placement détenus dans ce compte soient échus.

Un produit de placement est échu lorsqu'il :

- › est arrivé à terme sans être automatiquement renouvelé,
- › a été racheté pour la totalité des fonds investis lorsque le produit de placement le permet, ou
- › est annulé.

Le codétenteur pourra alors prendre possession des fonds dans le compte, à moins que plusieurs signatures soient requises pour effectuer le retrait de fermeture au compte. Nous pouvons également émettre une traite payable à l'ordre de tous les codétenteurs.

Des frais sont applicables pour l'émission de la traite. Veuillez consulter le *Guide de tarification des Solutions bancaires* personnelles à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux.

Le codétenteur qui a fermé le compte ou qui se retire du compte est responsable d'en informer les autres codétenteurs.

Décès d'un codétenteur (section 6.1.5)

Au Canada et au Québec, en cas de décès d'un des codétenteurs, aucun accès au fonds ne sera permis jusqu'au moment où un représentant légal est désigné pour régler la succession. Dans l'intervalle, nous pouvons permettre des retraits pour les dépenses urgentes et les frais funéraires lorsque vous ne détenez qu'un compte de placement de la Banque.

Dans une province ou un territoire autre que le Québec, à condition que les codétenteurs aient choisi l'option droit de survie à l'ouverture du compte, le compte conjoint comporte un droit de survie. En cas de décès, les survivants conservent la propriété totale des fonds au compte et continuent de le gérer. Nous n'avons aucune obligation envers la succession du détenteur décédé. Nous ne sommes pas responsables des pertes, des dommages ou des frais, incluant les frais juridiques, résultant d'un litige entre la succession et les autres personnes concernées.

Documents et communications (section 6.1.6)

Chaque codétenteur doit nous aviser de son changement d'adresse. Si un document nous revient, les documents ultérieurs ne seront plus envoyés tant que l'adresse ne sera pas mise à jour.

À l'ouverture du compte, vous devez désigner un détenteur qui recevra les relevés. Les codétenteurs reçoivent toute autre documentation liée au compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les comptes conjoints, veuillez consulter notre brochure *Procuration et compte conjoint – Ce qu'il faut savoir* disponible à votre succursale et en ligne à bnc.ca.



Sections du Contrat de compte de placement personnel (suite)

Authentification (section 7.1)

Le mot de passe que vous choisissez est destiné à vous authentifier. Il constitue votre signature électronique et confirme vos instructions et opérations. Vous devez nous aviser immédiatement si vous croyez qu'une personne non autorisée agit en votre nom.

Nous pouvons nous fier à toute communication par voie électronique qui émane de vous ou qui semble provenir de vous et que nous croyons authentique. Nous ne sommes pas tenus de demander des renseignements personnels additionnels afin de vous authentifier.

Si vous envoyez des instructions par voie électronique, vous acceptez les risques associés, tels que l'échec d'envoi de l'instruction. Nous ne sommes pas responsables d'une perte qui découle de l'exécution de cette instruction, sauf en cas de faute grave ou d'une inconduite délibérée de notre part.

Vérification du relevé (section 7.2)

Vous devez vérifier l'exactitude des opérations inscrites sur votre relevé de compte que vous recevez périodiquement. Vous devez également nous informer sans délai si vous ne recevez pas vos relevés de compte.

Vous devez nous aviser dans les 30 jours suivant la date de ce relevé si vous détectez une inscription irrégulière. Après ce délai, la Banque ne pourra être tenue responsable à l'égard de ces inscriptions, qui seront considérées comme exactes et finales.

L'inscription irrégulière peut résulter :

- › d'une erreur,
- › d'une instruction que vous n'avez pas autorisée, ou
- › d'une fraude dont vous avez été victime.

Chaque fois que vous accédez à votre compte par nos services bancaires en ligne, nous considérons que vous avez pris connaissance des inscriptions dans votre compte et que vous les avez vérifiées. Vous devez nous signaler toute inscription irrégulière avant même de recevoir votre relevé afin de limiter votre perte.

Décès (section 7.5)

En cas de décès, aucun accès au fonds ne sera permis jusqu'au moment où un représentant légal est désigné pour régler la succession. Dans l'intervalle, nous pouvons permettre des retraits pour les dépenses urgentes et les frais funéraires lorsque vous ne détenez qu'un compte de placement de la Banque.

Si votre compte est conjoint, veuillez vous référer à la section 6.1.5 du *Contrat sur le compte de placement personnel*.

Utilisation inappropriée, non autorisée, irrégulière ou abusive de l'un de vos comptes (section 7.6)

Nous pouvons limiter l'usage que vous faites de votre compte, de même que le fermer sans avis ni délai, si vous l'utilisez de manière inappropriée, non autorisée, irrégulière ou abusive.

Notez que votre compte doit être utilisé à des fins personnelles. Il ne peut pas être utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise sans notre autorisation.



Sections du Contrat de compte de placement personnel (suite)

Droits et obligations des parties (section 8)

Droits et obligations de la Banque (section 8.1)

Retrait de fonds de votre compte (droit de compensation) (8.1.1)

Nous avons le droit de retirer des fonds de l'encaisse de votre compte pour payer tout montant qui nous est dû en lien avec vos produits de placement ou les opérations particulières que vous nous demandez en lien avec votre compte. Par exemple :

- › les frais d'émission d'une traite bancaire,
- › les frais de transfert de fonds provenant d'un compte de régime enregistré.

Lorsque nous exerçons notre droit de compensation, nous pouvons sans avis :

- › retirer les fonds de n'importe quel compte détenu auprès de nous.

Contrôle de votre accès (section 8.1.2)

Nous pouvons limiter ou bloquer l'accès à votre compte ou à l'un de nos services, si :

- › vous ne respectez pas les conditions de ce contrat,
- › votre compte fait l'objet d'une procédure judiciaire ou d'une réclamation, ou
- › nous soupçonnons des activités illégales ou frauduleuses, par exemple de la cybercriminalité ou de l'exploitation financière.

Limite de responsabilité (section 8.1.3)

Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages découlant de ce contrat à moins qu'ils résultent d'une faute lourde ou intentionnelle de notre part.

Nous ne sommes pas responsables d'une perte ou d'un dommage résultant :

- › d'une fraude ou d'une activité non autorisée commise par vous ou par un codétenteur dans le compte,
- › de votre défaut de respecter nos consignes,
- › de renseignements fournis ou d'instructions transmises qui sont incomplets, inexacts ou trompeurs,
- › d'un retard dans notre traitement d'une de vos demandes lorsque nous avons fait preuve de diligence,
- › à nos services (y compris leur disponibilité),
- › du réseau Internet,
- › aux réseaux auxquels vous vous connectez avec votre appareil,
- › à la protection des renseignements échangés par voie électronique,
- › des logiciels ou des applications,
- › aux appareils que vous utilisez.

Nous ne sommes pas responsables envers vous des dommages indirects, consécutifs, spéciaux et punitifs, lorsqu'applicables.

Nous ne sommes pas responsables d'une perte résultant d'un cas de force majeure, d'un acte de cybercriminalité ou de cybermenace, d'une défaillance technique, d'une non-disponibilité de nos systèmes ou de tout autre événement indépendant de notre volonté, à moins qu'ils résultent d'une faute lourde ou intentionnelle de notre part.



Sections du Contrat de compte de placement personnel (suite)

Droits et obligations des parties (section 8) (suite)

Vos obligations (section 8.2)

Chèques en circulation (section 8.2.1)

Aucun chèque ne peut être émis par vous à partir de votre compte de placement.

Si nous avons payé un chèque pour vous et que nous n'en recevons pas le paiement, nous pouvons débiter le montant de votre compte. Par la suite, c'est votre responsabilité de contester le chèque directement avec le signataire ou l'institution financière tirée.

Vous renoncez à contester un chèque que vous avez signé, endossé ou déposé.

Enquête (section 8.2.2)

Nous pouvons mener une enquête en raison d'une activité liée à votre compte de placement. Vous devez alors collaborer avec nous de bonne foi et nous fournir toute information ou preuve sur demande.

Sûreté (section 8.2.3)

Vous pouvez accorder une sûreté (une garantie) sur vos produits de placement seulement avec notre autorisation.

Les fonds et les produits de placement dans votre compte sont grevés d'une sûreté en notre faveur en garantie du remboursement des sommes que vous nous devez.

Garantie de tranquillité d'esprit pour nos services bancaires en ligne (section 8.3)

Vous bénéficiez de notre *garantie de tranquillité d'esprit* relative à nos services bancaires en ligne. Cette garantie prévoit le remboursement d'une perte à votre compte si vous respectez les conseils de sécurité. Ces conseils sont disponibles à bnc.ca, dans l'onglet l'ABC de la sécurité.

Cette garantie couvre seulement la perte au compte et s'applique si, après vérification :

- › vous avez respecté les conseils de sécurité,
- › vous avez été victime d'une fraude,
- › vous n'avez pas autorisé une opération,
- › vous nous avez avisés de la perte sans délai, et
- › vous avez collaboré à toute enquête.

Nous n'offrons aucune autre garantie relativement :

- › à nos services (y compris leur disponibilité),
- › aux réseaux Internet,
- › aux réseaux auxquels vous vous connectez avec votre appareil,
- › à la protection des renseignements échangés par voie électronique,
- › aux activités d'autres personnes,
- › aux logiciels ou applications,
- › aux terminaux des marchands, et
- › aux appareils que vous utilisez.

Procédures légales liées à votre compte (section 9.2)

Si votre compte fait l'objet d'une contestation, d'une opposition, d'une saisie, d'une demande d'une autorité réglementaire ou d'une demande en justice, vous devez intervenir et assumer nos coûts juridiques.



Sections du Contrat de compte de placement personnel (suite)

Comptes inactifs et soldes non réclamés (section 99)

Si après une certaine période vous ne faites aucune opération, votre compte devient inactif. Nous vous enverrons périodiquement des avis de compte inactif aux dernières adresses inscrites dans nos dossiers, conformément à la loi.

Nous fermerons le compte si :

- › tous les produits de placement sont échus et que le compte est inactif pendant une période de 10 ans. S'il y a un solde au compte, nous le remettons à la Banque du Canada.

Pour des informations additionnelles sur la manière de récupérer un solde non réclamé, veuillez vous adresser directement à la Banque du Canada :

Banque du Canada – Service des soldes non réclamés

234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : 1 800 303-1282

Site Internet : biensnonreclames.banqueducanada.ca

Courrier électronique : info@banqueducanada.ca

5.4 Régimes enregistrés

La CWB se retirera à titre d'émetteur ou de fournisseur de votre régime et sera remplacée par la Société de fiducie Natcan, qui prendra en charge l'administration de vos régimes enregistrés à titre de fiduciaire. Le changement de fiduciaire ne vous touche pas. Pour consulter la déclaration de fiducie de la Société de fiducie Natcan qui régira votre régime enregistré, visitez le site bnc.ca/info-investissement.

5.5 Fonds de retraite avec opérations de retraits systématiques

À la suite de la migration à la Banque Nationale, les versements de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) seront gérés par la Banque Nationale.

5.6 Transition vers les CPG de la Banque Nationale

Lorsque vos certificats de placement garanti (CPG) passeront à la Banque Nationale, les taux de Motive Financial et la durée des CPG en circulation demeureront inchangés jusqu'à l'échéance. Les modalités actuelles continueront de s'appliquer, avec certains changements (détaillés ci-après). Tous les achats ou renouvellements effectués après la migration, y compris les CPG qui sont renouvelés automatiquement à l'échéance, seront conformes aux modalités standard des CPG de la Banque Nationale qui vous seront communiquées au moment de l'achat ou du renouvellement.

Motive Financial	Banque Nationale	Caractéristiques ou principales différences
CELI CPG	CPG non rachetable de BNC	Aucune différence importante
REER CPG		
FERR CPG		
CPG non rachetables	CPG non rachetable de BNC	Aucune différence importante



5.7 CPG à échéance

Votre CPG sera automatiquement renouvelé à l'échéance au taux d'intérêt annuel fixe en vigueur le jour du renouvellement, et il sera réinvesti pour la même durée. Le taux d'intérêt sera fixe et calculé annuellement sur le montant du capital. Le taux d'intérêt annuel sera déterminé par de multiples facteurs, y compris la durée de votre CPG, le type d'intérêt, la fréquence des versements d'intérêt et les caractéristiques de rachat de votre CPG actuel.

Vous pouvez modifier vos instructions sur la façon dont votre placement doit être déployé après l'échéance du CPG, à condition de communiquer vos préférences avant l'échéance. Par exemple, vous pouvez nous demander de ne plus réinvestir le CPG et de transférer immédiatement le placement dans une solution de liquidité bonifiée à l'échéance.

Vous pouvez annuler un CPG sans frais dans les 10 jours ouvrables suivant sa date de renouvellement.

5.8 Garantie de taux de Motive Financial après la migration

Les taux garantis ou cotés par les conseillères ou conseillers de Motive Financial pour les renouvellements ou les achats à venir pourraient ne plus être respectés après la migration. Alors que l'échéance de votre CPG approche, vous pouvez discuter de vos options de placement en appelant le centre d'appels de Motive Financial au **1 877 441-2249** (sans frais) avant la migration ou, après la migration, le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 888 835-6281** (sans frais).

5.9 Migration des comptes Motive Financial vers la solution de liquidité bonifiée

Vos comptes REER, CELI et FERR de Motive Financial migreront vers la Solution de liquidité bonifiée de la Banque Nationale, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Motive Financial	Banque Nationale	Caractéristiques ou principales différences
Compte d'épargne CELI Compte d'épargne REER Compte d'épargne FERR	Solution de liquidité bonifiée (SLB)	Le taux d'intérêt applicable varie selon le solde total déposé dans le compte. Il existe cinq paliers de taux d'intérêt applicables, que vous pouvez trouver à bnc.ca/liquidite. Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien total à la fin de chaque journée, en utilisant le taux d'intérêt du niveau correspondant. Les intérêts sont ajoutés à votre compte le dernier jour de chaque mois.

Conditions de promotion applicables au compte d'épargne CELI

Dans le cadre de la migration vers la Banque Nationale, votre compte d'épargne CELI sera transféré vers la Solution de liquidité bonifiée de la Banque Nationale assortie d'un taux promotionnel pour une période de trois (3) mois à compter de la date de migration (p. ex., si la date de migration est le 1^{er} septembre, la date de fin de la promotion sera le 1^{er} décembre). La Solution de liquidité bonifiée est un produit de placement qui sera détenu dans un compte CELI.

Pendant la période de promotion, le taux d'intérêt sera calculé selon le taux applicable au palier de 100 000 \$ à 499 999,99 \$ (taux promotionnel) sur la somme totale transférée dans la Solution de liquidité bonifiée. Le taux applicable peut changer, vous pouvez le trouver à **bnc.ca/liquidite** ou à n'importe quelle succursale de la Banque Nationale. Avant la fin de la période de promotion, vous recevrez des renseignements sur les divers paliers auxquels peut correspondre le solde quotidien de votre Solution de liquidité bonifiée et toute information additionnelle qui s'appliquera à la fin de la promotion.



Autres conditions applicables au compte d'épargne CELI

- › Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien total à la fin de chaque journée, en utilisant le taux d'intérêt du niveau correspondant. Les intérêts sont composés et versés mensuellement, le dernier jour de chaque mois. Si le dernier jour du mois n'est pas un jour ouvrable, les intérêts seront versés le jour ouvrable suivant. Le taux d'intérêt est établi sur une base annuelle. L'investissement minimum requis est de 1 \$.
- › Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre qui s'applique aux produits ou solutions de placements de la Banque Nationale.
- › Cette promotion peut être modifiée ou retirée sans préavis.

6 Guide de tarification

Pour obtenir des renseignements sur les frais liés à d'autres produits et services, veuillez consulter le *Guide de tarification des Solutions bancaires personnelles* ci-dessous (disponible à bienvenue.bnc.ca/particuliers/documents-legaux). Il présente les différents forfaits bancaires offerts à la Banque Nationale, ainsi que les frais individuels ou les frais liés à nos différents produits bancaires. Veuillez consulter la section **2. Comptes de dépôt personnels** pour voir à quel forfait vous passerez.

6.1 Tarification en vigueur

Forfaits bancaires

Choisissez le forfait bancaire qui répond le mieux à vos besoins. Pour faire le meilleur choix, il importe d'estimer le nombre de transactions bancaires que vous effectuez chaque mois.

	Le Minimaliste ^{MD, 1}	Le Connecté ^{MD}	Le Total ^{MD}
Frais mensuels fixes	3,95 \$	15,95 \$	28,95 \$
Transactions incluses ²	18 transactions électroniques	Transactions électroniques illimitées	Transactions électroniques illimitées
Transactions au comptoir incluses	incluant 2, jusqu'au 25 janvier 2026	Aucune	Illimitées
Transaction au comptoir			
› Retrait, virement, retrait pour paiement de factures	2,50 \$/transaction	2,50 \$/transaction	Inclus
› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture	Inclus

1 Le forfait Le Minimaliste est sans frais mensuels fixes pour les aînés de 65 ans et plus sur présentation d'une preuve d'admissibilité au Supplément de revenu garanti, les bénéficiaires (18 ans et plus) d'un régime enregistré d'épargne-invalidité sur présentation d'une preuve d'admissibilité à un REEI, les étudiant-e-s de 24 ans et moins, les personnes de moins de 18 ans et les peuples autochtones ayant un Certificat sécurisé de statut d'Indien ou un Certificat de statut d'Indien valide, une lettre d'un organisme communautaire autochtone (p. ex., Aînés, bande, conseil, etc.) confirmant le statut autochtone, une preuve d'appartenance ou d'inscription à une organisation représentative des Métis provinciale ou nationale, ou une preuve d'appartenance d'une organisation inuite de revendication territoriale. Il s'agit d'un engagement volontaire de la Banque Nationale du Canada de se conformer à l'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

2 Lorsque les transactions sont indiquées comme étant incluses, elles le sont dans la mesure où le nombre maximal de transactions prévu dans le forfait n'a pas été atteint. Les transactions effectuées en excès de ce nombre et les transactions ou services qui ne sont pas indiqués dans le tableau (mais pour lesquels notre guide de tarification prévoit des frais) seront facturés selon la tarification applicable à votre compte ou selon la tarification générale prévue dans la section du guide intitulée « Détails des frais de services ».



	Le Minimaliste ¹	Le Connecté	Le Total
Transaction électronique²			
› Retrait, virement ³ , retrait pour paiement de factures ⁴	Inclus	Inclus	Inclus
› Achat par carte de débit	Inclus	Inclus	Inclus
› Chèque, débit préautorisé	Inclus	Inclus	Inclus
Solde quotidien à maintenir au compte pour l'exemption de frais mensuels fixes	s. o.	4 500 \$	6 000 \$
Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i> ^{MD, 5}	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Frais de relevé			
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	Sans frais	3,50 \$/mois/compte	Sans frais
› Liste de transactions au guichet	Sans frais	Sans frais	Sans frais

1 Le forfait Le Minimaliste est sans frais mensuels fixes pour les aînés de 65 ans et plus sur présentation d'une preuve d'admissibilité au Supplément de revenu garanti, les bénéficiaires (18 ans et plus) d'un régime enregistré d'épargne-invalidité sur présentation d'une preuve d'admissibilité à un REEI, les étudiant-e-s de 24 ans et moins, les personnes de moins de 18 ans et les peuples autochtones ayant un Certificat sécurisé de statut d'Indien ou un Certificat de statut d'Indien valide, une lettre d'un organisme communautaire autochtone (p. ex., Aînés, bande, conseil, etc.) confirmant le statut autochtone, une preuve d'appartenance ou d'inscription à une organisation représentative des Métis provinciale ou nationale, ou une preuve d'appartenance d'une organisation inuite de revendication territoriale. Il s'agit d'un engagement volontaire de la Banque Nationale du Canada de se conformer à l'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

2 Transactions électroniques (ou numériques) que vous faites à nos guichets automatiques, chez un marchand participant, par nos services bancaires en ligne (y compris par notre centre d'appels) ou celles reliées à certaines opérations à votre compte.

3 Comprend le virement entre comptes, le virement international et le Virement *Interac* (dans ces deux derniers cas, par nos services bancaires en ligne uniquement).

4 Chaque facture payée au guichet automatique ou par nos services bancaires en ligne compte pour une transaction.

5 Des frais s'appliquent sur le Virement *Interac* lui-même (voir note 3 ci-dessus) si vous dépassez le nombre de transactions incluses dans votre forfait ou offre.



	Le Minimaliste ¹	Le Connecté	Le Total
Rabais sur les frais mensuels fixes			
0 à 17 ans	Rabais de 3,95 \$/mois, conformément à notre Engagement ¹	Rabais de 15,95 \$/mois	Rabais de 10,95 \$/mois
18 à 24 ans, incluant les étudiant·e·s	Rabais de 3,95 \$/mois, conformément à notre Engagement ¹	Rabais de 15,95 \$/mois	Rabais de 15,95 \$/mois
60 ans et plus	s. o.	Rabais de 5,00 \$/mois	Rabais de 5,00 \$/mois
65 ans et plus bénéficiant du Supplément de revenu garanti, 18 ans et plus bénéficiaires d'un REEI, peuples autochtones, étudiant·e·s de 24 ans et moins	Rabais de 3,95 \$/mois, conformément à notre Engagement ¹	s. o.	s. o.

¹ Le forfait Le Minimaliste est sans frais mensuels fixes pour les aînés de 65 ans et plus sur présentation d'une preuve d'admissibilité au Supplément de revenu garanti, les bénéficiaires (18 ans et plus) d'un régime enregistré d'épargne-invalidité sur présentation d'une preuve d'admissibilité à un REEI, les étudiant·e·s de 24 ans et moins, les personnes de moins de 18 ans et les peuples autochtones ayant un Certificat sécurisé de statut d'Indien ou un Certificat de statut d'Indien valide, une lettre d'un organisme communautaire autochtone (p. ex., Aînés, bande, conseil, etc.) confirmant le statut autochtone, une preuve d'appartenance ou d'inscription à une organisation représentative des Métis provinciale ou nationale, ou une preuve d'appartenance d'une organisation inuite de revendication territoriale. Il s'agit d'un engagement volontaire de la Banque Nationale du Canada de se conformer à l'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.



Le Minimaliste¹

Le Connecté

Le Total

Rabais cumulable sur les frais mensuels pour le ou la titulaire d'une carte de crédit BNC*

Pour le ou la titulaire d'une carte de crédit Mastercard ^{MD} Banque Nationale Platine, World ou World Elite ^{MD, 2}	s. o.	Rabais de 5,00 \$/mois	Rabais de 10,00 \$/mois
---	-------	---------------------------	----------------------------

Autres avantages

Remise sur les frais annuels d'une carte de crédit Mastercard Banque Nationale, lors de l'adhésion ³	s. o.	Jusqu'à 30,00 \$ ³	Jusqu'à 150,00 \$ ³
--	-------	-------------------------------	--------------------------------



Le Total – autres avantages inclus

En tant que détenteur·trice d'un compte associé au forfait Le Total, vous bénéficiez des inclusions suivantes :

- › Utilisation du réseau *Interac* et *Cirrus*
- › Service de protection contre les découverts
- › Émission d'une traite
- › Achat ou vente de papier monnaie (en devise étrangère)
- › Arrêt de paiement
- › Commande de 100 chèques personnalisés (frais de transport et taxes en sus)
- › Marge de crédit intégrée⁴
- › Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe

* Les frais sont ajustés à votre facturation, et ce, jusqu'à concurrence de 0 \$.

1 Le forfait Le Minimaliste est sans frais mensuels fixes pour les aînés de 65 ans et plus sur présentation d'une preuve d'admissibilité au Supplément de revenu garanti, les bénéficiaires (18 ans et plus) d'un régime enregistré d'épargne-invalidité sur présentation d'une preuve d'admissibilité à un REEI, les étudiant·e-s de 24 ans et moins, les personnes de moins de 18 ans et les peuples autochtones ayant un Certificat sécurisé de statut d'Indien ou un Certificat de statut d'Indien valide, une lettre d'un organisme communautaire autochtone (p. ex., Aînés, bande, conseil, etc.) confirmant le statut autochtone, une preuve d'appartenance ou d'inscription à une organisation représentative des Métis provinciale ou nationale, ou une preuve d'appartenance d'une organisation inuite de revendication territoriale. Il s'agit d'un engagement volontaire de la Banque Nationale du Canada de se conformer à l'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

2 Nous nous réservons le droit de mettre fin, sans préavis, au rabais applicable à votre forfait bancaire si vous ne maintenez pas les produits admissibles. Vous devez également maintenir votre compte de carte de crédit en règle en respectant les conditions prévues au [Contrat de carte de crédit](#). Ce rabais ne peut être cumulé avec une Offre bancaire. Dans le cas où vous fermez votre compte de carte de crédit admissible ou ne maintenez pas le forfait bancaire admissible ou votre compte de carte de crédit en règle, nous vous facturerons le montant total des frais mensuels fixes applicables, sans ce rabais. Consultez les frais mensuels applicables en page 2 du présent Guide de tarification.

3 Le rabais applicable sur les frais annuels d'une carte de crédit Mastercard Banque Nationale ne s'applique qu'une seule fois, lors de l'adhésion.

4 La marge de crédit est offerte sous réserve de l'approbation de crédit de la banque. Ce forfait n'exempte pas des frais d'intérêts sur la marge de crédit.



Offres bancaires

Trouvez la solution qui vous convient.

Offre pour les nouveaux arrivants¹

L'offre pour les nouveaux arrivants est sans frais mensuels fixes pendant la première année au Canada conformément à notre Engagement².

	Année 1	Année 2	Année 3
› Frais mensuels fixes	15,95 \$	15,95 \$	15,95 \$
› Solde quotidien à maintenir au compte pour l'exemption de frais mensuels fixes	s. o.	4 500 \$	4 500 \$
› Rabais appliqué aux frais mensuels fixes	Rabais de 15,95 \$	Rabais de 7,97 \$	Rabais de 3,99 \$
› Condition à maintenir au compte pour l'exemption de frais mensuels fixes	s. o.	Détenir les produits et services suivants : Carte de crédit personnelle ³ + Relevé bancaire électronique + Dépôt de salaire ou paiement électronique de 2 factures par mois	
› Paiement d'intérêt créditeur	Non	Non	Non
› Calcul de l'intérêt créditeur	s. o.	s. o.	s. o.

1 Pour bénéficier de cette offre, le nouvel arrivant doit adhérer au plus tard 60 mois suivant son arrivée au Canada. Aux fins de notre offre, on entend par « nouveaux arrivants » les résident-e-s permanent-e-s (y compris les personnes ayant reçu une « approbation de principe » d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour rester au Canada), les réfugié-e-s (personnes protégées) et les résident-e-s temporaires (y compris les étudiant-e-s, les travailleur-euse-s ou les titulaires d'un permis de séjour temporaire).

2 Il s'agit d'un engagement volontaire de la Banque Nationale du Canada de se conformer à l'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

3 Carte de crédit octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Année 1****Année 2****Année 3****Frais de transaction****Transaction au comptoir (frais par transaction)**

› Retrait, virement	Sans frais	2,50 \$	2,50 \$
› Retrait pour paiement de factures		2,50 \$	2,50 \$
› Service de paiement de factures		2,00 \$/facture	2,00 \$/facture

**Migration automatique**

Trois ans suivant l'adhésion à l'offre pour les nouveaux arrivants, le compte sera automatiquement remplacé par le forfait Le Connecté. Voir les frais associés au forfait Le Connecté à la page 36.

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 80.

**Année 1****Année 2****Année 3****Transaction électronique**

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais	Sans frais
› Chèque, débit préautorisé			
› Retrait, virement international et virement <i>Interac</i>			
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>			
› Virement entre comptes			
› Frais d'utilisation du réseau de guichets automatiques <i>Interac</i>	Sans frais de surcharge des réseaux <i>Interac</i> facturés par la Banque Nationale		

Autres services

› Une première commande de 100 chèques personnalisés suite à l'ouverture du compte	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier		3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE ^{MD}		Sans frais	Sans frais
› Liste de transactions au guichet			



Offre pour les professionnel·le·s des affaires, les architectes, les professionnel·le·s en technologies de l'information (TI) et en génie

Pour connaître les professions admissibles et les preuves admissibles pour confirmer le statut professionnel, rendez-vous sur bnc.ca/professionnels.

Comptes bancaires

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Afin de répondre à vos différents besoins, nous vous proposons plusieurs comptes de dépôt.	Un compte chèques en \$ CA ou un compte Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice du compte.	Jusqu'à trois comptes chèques en \$ CA ou comptes Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice des comptes ou bénéficier des avantages de l'offre pour ses besoins personnels en adhérant à la carte de crédit supplémentaire ² .
› Paiement d'intérêt créditeur au compte chèques CAD	Non	Non
› Paiement d'intérêt créditeur sur le compte progressif US	Oui	Oui
› Calcul de l'intérêt créditeur	Voir en page 63	Voir en page 63
› Frais mensuels fixes	Aucuns frais mensuels fixes pendant les études	Avec la carte de crédit admissible ² : sans frais mensuels
		Sans la carte de crédit admissible ² : 12,95 \$ par mois/compte

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

1 Pour chacune de nos offres professionnelles, on entend par conjoint·e : la personne avec qui le ou la professionnel·le forme un couple marié, uni civilement, ou en union de fait. Le ou la conjoint·e de fait est la personne avec qui le ou la professionnel·le fait vie commune à la même adresse.

2 Cartes de crédit admissibles : Platine, World Mastercard^{MD} ou World Elite^{MD} Mastercard^{MD} de la Banque Nationale. Carte octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Seul·e le ou la conjoint·e du ou de la titulaire principal·e de la carte de crédit associée à l'offre bancaire peut être admissible à une carte supplémentaire. Des frais annuels s'appliquent pour la carte supplémentaire.



Étudiant·e·s*

Professionnel·le·s*

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Retrait, virement	Sans frais	Sans frais
› Retrait pour paiement de factures		
› Service de paiement de factures		

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Chèque, débit préautorisé		
› Retrait, virement international et virement <i>Interac</i>		
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Virement entre comptes		

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Annulation des frais de surcharge du réseau <i>Interac</i> facturés par la Banque Nationale lors de l'utilisation des guichets automatiques des autres institutions financières ¹	2 retraits sans frais par cycle de facturation	2 retraits sans frais par cycle de facturation
› Location d'un coffret N.B. : Produit plus offert, pour détenteurs existants seulement	50 % de rabais	50 % de rabais
› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Protection contre les découverts	Sans frais	Sans frais
› Relevé en ligne		
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

¹ Certains exploitants de guichets automatiques peuvent facturer des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets. Ceux-ci doivent en aviser les utilisateur·rice·s par un message à l'écran avant le traitement de l'opération. L'utilisateur·rice a ainsi la possibilité d'annuler l'opération. Ces frais s'ajoutent au montant du retrait et sont versés directement à l'exploitant du guichet. Ces frais supplémentaires ne constituent pas des frais de surcharge de la Banque Nationale.



Marges de crédit

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Obtenez aussi des avantages sur les solutions de financement suivantes	Fonds de roulement étudiant	Marge Manœuvre Personnelle (5 000 \$ et plus)
› Conditions avantageuses	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .
› Devise	CA	CA
› Frais mensuels fixes	0,00 \$	0,00 \$

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	Sans frais
-----------------------------------	-----------------	------------

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Retrait pour paiement de factures	1,25 \$/retrait	1,25 \$/retrait

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Frais de gestion		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$
› Tout-En-Un Banque Nationale	s. o.	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 80.

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Offre pour les travailleur·euse·s de la santé, de la fonction publique et de l'enseignement

Pour connaître les professions admissibles et les preuves admissibles pour confirmer le statut professionnel, rendez-vous sur bnc.ca/professionnels.

Comptes bancaires

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Afin de répondre à vos différents besoins, nous vous proposons plusieurs comptes de dépôt.	Un compte chèques en \$ CA ou un compte Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice du compte.	Jusqu'à trois comptes chèques en \$ CA ou comptes Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice des comptes ou bénéficier des avantages de l'offre pour ses besoins personnels en adhérant à la carte de crédit supplémentaire ² .
› Paiement d'intérêt créditeur au compte chèques CAD	Non	Non
› Paiement d'intérêt créditeur sur le compte progressif US	Oui	Oui
› Calcul de l'intérêt créditeur	Voir en page 63	Voir en page 63
› Frais mensuels fixes	Aucuns frais mensuels fixes pendant les études	Avec la carte de crédit admissible ² : sans frais mensuels
		Avec la carte de crédit admissible ² : 12,95 \$ par mois/compte

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

1 Pour chacune de nos offres professionnelles, on entend par conjoint·e : la personne avec qui le ou la professionnel·le forme un couple marié, uni civilement, ou en union de fait. Le ou la conjoint·e de fait est la personne avec qui le ou la professionnel·le fait vie commune à la même adresse.

2 Cartes de crédit admissibles : Platine, World Mastercard^{MD} ou World Elite^{MD} Mastercard^{MD} de la Banque Nationale. Carte octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Seul·e le ou la conjoint·e du ou de la titulaire principal·e de la carte de crédit associée à l'offre bancaire peut être admissible à une carte supplémentaire. Des frais annuels s'appliquent pour la carte supplémentaire.



Étudiant·e·s*

Professionnel·le·s*

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Retrait, virement	Sans frais	Sans frais
› Retrait pour paiement de factures		
› Service de paiement de factures		

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Chèque, débit préautorisé		
› Retrait, virement international et virement <i>Interac</i>		
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Virement entre comptes		

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Location d'un coffret N.B. : Produit plus offert, pour détenteurs existants seulement	50 % de rabais	50 % de rabais
› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Protection contre les découverts	Sans frais	Sans frais
› Relevé en ligne		
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Marges de crédit

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Obtenez aussi des avantages sur les solutions de financement suivantes	Fonds de roulement étudiant	Marge Manœuvre Personnelle (5 000 \$ et plus)
› Conditions avantageuses	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .
› Devise	CA	CA
› Frais mensuels fixes	0,00 \$	0,00 \$

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	Sans frais
-----------------------------------	-----------------	------------

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Retrait pour paiement de factures	1,25 \$/retrait	1,25 \$/retrait

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Frais de gestion		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$
› Tout-En-Un Banque Nationale	s. o.	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 80.

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Offre pour les professionnels de la médecine, médecine dentaire et vétérinaire, Pharmacie, Optométrie, Chiropractie

Pour connaître les professions admissibles et les preuves admissibles pour confirmer le statut professionnel, rendez-vous sur bnc.ca/professionnels.

Comptes bancaires

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Afin de répondre à vos différents besoins, nous vous proposons plusieurs comptes de dépôt.	Un compte chèques en \$ CA ou un compte Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice du compte.	Jusqu'à trois comptes chèques en \$ CA ou comptes Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice des comptes ou bénéficier des avantages de l'offre pour ses besoins personnels en adhérant à la carte de crédit supplémentaire ² .
› Paiement d'intérêt créditeur au compte chèques CAD	Non	Non
› Paiement d'intérêt créditeur sur le compte progressif US	Oui	Oui
› Calcul de l'intérêt créditeur	Voir en page 63	Voir en page 63
› Frais mensuels fixes	Aucun frais mensuels fixes pendant les études	Avec la carte de crédit admissible ² : sans frais mensuels
		Sans la carte de crédit admissible ² : 12,95 \$ par mois/compte

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

1 Pour chacune de nos offres professionnelles, on entend par conjoint·e : la personne avec qui le ou la professionnel·le forme un couple marié, uni civilement, ou en union de fait. Le ou la conjoint·e de fait est la personne avec qui le ou la professionnel·le fait vie commune à la même adresse.

2 Cartes de crédit admissibles : Platine, World Mastercard^{MD} ou World Elite^{MD} Mastercard^{MD} de la Banque Nationale. Carte octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Seul·e le ou la conjoint·e du ou de la titulaire principal·e de la carte de crédit associée à l'offre bancaire peut être admissible à une carte supplémentaire. Des frais annuels s'appliquent à la carte supplémentaire pour le ou la conjoint·e de l'étudiant·e. Il y a un rabais applicable à la totalité des frais annuels pour le ou la conjoint·e du ou de la professionnel·le.



Étudiant·e·s*

Professionnel·le·s*

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Retrait, virement	Sans frais	Sans frais
› Retrait pour paiement de factures		
› Service de paiement de factures		

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Chèque, débit préautorisé		
› Retrait, virement international et virement <i>Interac</i>		
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Virement entre comptes		

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Étudiant·e·s*

Professionnel·le·s*

Autres services

› Annulation des frais de surcharge du réseau Cirrus et <i>Interac</i> facturés par la Banque Nationale lors de l'utilisation des guichets automatiques des autres institutions financières ¹	Nombre illimité de retraits par mois sans frais	Nombre illimité de retraits par mois sans frais
› Remboursement lors de l'utilisation des guichets automatiques des réseaux Cirrus et <i>Interac</i> des autres institutions financières ¹	Montant fixe de 3 \$ par transaction	Montant fixe de 3 \$ par transaction
› Remboursement des frais de conversion de devise lors de l'utilisation des guichets automatiques des réseaux Cirrus des autres institutions financières	Taux fixe de 2,50 %	Taux fixe de 2,50 %
› Location d'un coffret N.B. : Produit plus offert, pour détenteurs existants seulement	50 % de rabais	50 % de rabais
› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Protection contre les découverts	Sans frais	Sans frais
› Relevé en ligne		
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traites en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

¹ Certains exploitants de guichets automatiques peuvent facturer des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets. Ceux-ci doivent en aviser les utilisateur·trice·s par un message à l'écran avant le traitement de l'opération. L'utilisateur·trice a ainsi la possibilité d'annuler l'opération. Ces frais s'ajoutent au montant du retrait et sont versés directement à l'exploitant du guichet. Ces frais supplémentaires ne constituent pas des frais de surcharge de la Banque Nationale.



Marges de crédit

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Obtenez aussi des avantages sur les solutions de financement suivantes	Fonds de roulement étudiant	Marge Manœuvre Personnelle (5 000 \$ et plus)
› Conditions avantageuses	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .
› Devise	CA	CA
› Frais mensuels fixes	0,00 \$	0,00 \$

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	Sans frais
-----------------------------------	-----------------	------------

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Retrait pour paiement de factures	1,25 \$/retrait	1,25 \$/retrait

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Frais de gestion		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$
› Tout-En-Un Banque Nationale	s. o.	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 80.

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Offre pour les professionnel·le·s de l'administration, les propriétaires d'une entreprise agricole ou de pêche

Pour connaître les professions admissibles et les preuves admissibles pour confirmer le statut professionnel, rendez-vous sur bnc.ca/professionnels.

Comptes bancaires

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Afin de répondre à vos différents besoins, nous vous proposons plusieurs comptes de dépôt.	Un compte chèques en \$ CA ou un compte Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice du compte.	Jusqu'à trois comptes chèques en \$ CA ou comptes Progressif en \$ US. Votre conjoint·e ¹ peut être codétenteur ou codétentrice des comptes ou bénéficier des avantages de l'offre pour ses besoins personnels en adhérant à la carte de crédit supplémentaire ² .
› Paiement d'intérêt créditeur au compte chèques CAD	Non	Non
› Paiement d'intérêt créditeur sur le compte progressif US	Oui	Oui
› Calcul de l'intérêt créditeur	Voir en page 63	Voir en page 63
› Frais mensuels fixes	Aucuns frais mensuels fixes pendant les études	Avec la carte de crédit admissible ² : sans frais mensuels
		Sans la carte de crédit admissible ² : 12,95 \$ par mois/compte

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

1 Pour chacune de nos offres professionnelles, on entend par conjoint·e : la personne avec qui le ou la professionnel·le forme un couple marié, uni civilement, ou en union de fait. Le ou la conjoint·e de fait est la personne avec qui le ou la professionnel·le fait vie commune à la même adresse.

2 Cartes de crédit admissibles : Platine, World Mastercard^{MD} ou World Elite^{MD} Mastercard^{MD} de la Banque Nationale. Carte octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Seul·e le ou la conjoint·e du ou de la titulaire principal·e de la carte de crédit associée à l'offre bancaire peut être admissible à une carte supplémentaire. Des frais annuels s'appliquent pour la carte supplémentaire.



Étudiant·e·s*

Professionnel·le·s*

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Retrait, virement	Sans frais	Sans frais
› Retrait pour paiement de factures		
› Service de paiement de factures		

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Chèque, débit préautorisé		
› Retrait, virement international et virement <i>Interac</i>		
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Virement entre comptes		

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Location d'un coffret N.B. : Produit plus offert, pour détenteurs existants seulement	50 % de rabais	50 % de rabais
› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Protection contre les découverts	Sans frais	Sans frais
› Relevé en ligne		
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Marges de crédit

	Étudiant·e·s*	Professionnel·le·s*
Obtenez aussi des avantages sur les solutions de financement suivantes	Fonds de roulement étudiant	Marge Manœuvre Personnelle (5 000 \$ et plus)
› Conditions avantageuses	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .
› Devise	CA	CA
› Frais mensuels	0,00 \$	0,00 \$

Frais de transaction

Transaction au comptoir

› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	Sans frais
-----------------------------------	-----------------	------------

Transaction électronique

› Achat par carte de débit	Sans frais	Sans frais
› Service pour l'expédition d'un virement <i>Interac</i>		
› Retrait pour paiement de factures	1,25 \$/retrait	1,25 \$/retrait

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.

**Étudiant·e·s*****Professionnel·le·s*****Autres services**

› Première commande de 100 chèques personnalisés	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)	Sans frais (frais de transport et taxes en sus)
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Traités en toutes devises	Sans frais	Sans frais
› Utilisation du réseau de guichets automatiques THE EXCHANGE		
› Frais de gestion		
› Liste de transactions au guichet	0,75 \$	0,75 \$
› Tout-En-Un Banque Nationale	s. o.	Pour plus d'information, consulter bnc.ca/professionnels .

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 80.

* Carte de crédit et financement octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent.



Compte de dépôt

	Compte chèques	Compte Progressif ^{MC} en \$ US	Compte épargne à intérêt élevé*
Afin de répondre à vos différents besoins, nous vous proposons plusieurs comptes de dépôt.	Pour vos transactions bancaires courantes.	Pour combiner les avantages d'un compte d'épargne à ceux d'un compte chèques.	Pour vous aider à épargner davantage, les intérêts du Compte épargne à intérêt élevé sont calculés dès le premier dollar déposé au compte.
Devise	CA	US	CA
Paieement d'intérêt créditeur ¹	Non	bnc.ca/taux/taux-comptes-bancaires	bnc.ca/taux/taux-comptes-bancaires
Calcul de l'intérêt créditeur Taux disponible sur bnc.ca et en succursale	s. o.	Taux progressif selon différents paliers de solde au compte. Intérêt calculé sur la totalité du solde quotidien de fermeture. Intérêts payés mensuellement ¹ .	Intérêt calculé sur la totalité du solde quotidien de fermeture. Intérêts payés mensuellement ¹ .
Admissible à un forfait ou une offre bancaire	Oui	Oui	Non

Frais de transaction

Transaction au comptoir (frais par transaction)

› Retrait*, virement*	2,50 \$	Sans frais	5,00 \$
› Retrait pour paiement de factures*	2,50 \$	Sans frais	5,00 \$
› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture

* Le Compte épargne à intérêt élevé permet une transaction gratuite par mois parmi celles identifiées par un astérisque.

¹ Chaque palier de solde est associé à un taux distinct, appliqué seulement à la portion correspondante au solde quotidien de fermeture. Les taux ne sont pas cumulatifs.



	Compte chèques	Compte Progressif en \$ US	Compte épargne à intérêt élevé*
Transaction électronique (frais par transaction)			
› Achat par carte de débit	1,25 \$	1,25 \$	5,00 \$
› Virement entre comptes*	1,25 \$	1,25 \$	Sans frais pour les virements entre comptes via nos services bancaires en ligne
› Retrait*, virement international* et Virement <i>Interac</i> *	1,25 \$	1,25 \$	5,00 \$
› Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i>	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
› Chèque*, débit préautorisé*	1,25 \$	1,25 \$	5,00 \$

Autres services

Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe	1,50 \$/virement	1,50 \$/virement	1,50 \$/virement

Autres renseignements

- › Compte Progressif en \$ US : Ce compte n'est pas accessible par un guichet automatique, par un terminal chez un marchand participant ou par nos services bancaires en ligne (sauf dans ce dernier cas, pour visualiser vos transactions).
- › Compte épargne à intérêt élevé : Ce compte n'offre pas la possibilité de faire des chèques.

* Le Compte épargne à intérêt élevé permet une transaction gratuite par mois parmi celles identifiées par un astérisque.



Compte avec marge

Les marges sont offertes sous réserve de l'approbation de crédit de la banque. Les taux d'intérêt applicables sur les avances de fonds et en cas de dépassement de la limite de crédit sont mentionnés dans la convention de crédit qui vous sera remise lors de l'ouverture de votre compte avec marge.

La marge REER vous permet de financer vos contributions REER tout au long de l'année, en incluant simplement votre objectif de retraite à votre budget.

	Marge Manœuvre Personnelle (5 000 \$ et plus) et Fonds de roulement étudiant	Marge REER (5 000 \$ et plus)	Tout-En-Un Banque Nationale
Admissible à un forfait ou une offre bancaire	Oui	Oui	Frais mensuels fixes pour chaque compte lié au Tout-En-Un : 7,00 \$/mois/compte

Frais de transaction

Transaction au comptoir (frais par transaction)

› Retrait	Sans frais	s. o.	2,50 \$
› Virement entre comptes	Sans frais ¹	Sans frais	2,50 \$
› Paiement de factures	Sans frais	s. o.	2,50 \$
› Service de paiement de factures	2,00 \$/facture	s. o.	2,00 \$/facture

¹ Ces virements seront toutefois facturés si le nombre de transactions permis par l'offre ou le forfait auquel vous avez adhéré est excédé : 2,50 \$ pour chaque virement, 1,25 \$ pour chaque virement au guichet automatique et par nos services bancaires en ligne.

Note : Les transactions impliquant des effets-papiers (chèques) et le papier-monnaie ne peuvent pas y être transigées.



**Marge Manœuvre Personnelle
(5 000 \$ et plus) et
Fonds de roulement étudiant**

**Marge REER
(5 000 \$ et plus)**

**Tout-En-Un
Banque Nationale**

Transaction électronique (frais par transaction)

› Achat par carte de débit	1,25 \$	s. o.	Inclus
› Retrait, virement international, Virement <i>Interac</i>	1,25 \$	s. o.	Inclus
› Virement entre comptes	Sans frais ¹	Sans frais pour une contribution à un REER à la Banque Nationale ou dans l'une de ses filiales	Inclus
› Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i>	1,25 \$	s. o.	Inclus
› Chèque	1,25 \$	s. o.	Inclus
› Débit préautorisé	1,25 \$	1,25 \$ Sans frais pour les transactions en provenance de la Banque Nationale ou de ses filiales	Inclus

Autres services

Frais de gestion	1,00 \$/mois	1,00 \$/mois	Inclus
Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe	1,50 \$/virement	s. o.	Inclus



Astuce !

En déposant vos liquidités à l'intérieur de votre marge Manœuvre Personnelle ou de votre Fonds de roulement étudiant, économisez sur les frais d'intérêts liés à l'utilisation de votre marge. Également, limitez les frais applicables en adhérant à l'un de nos forfaits bancaires à frais fixes.

¹ Ces virements seront toutefois facturés si le nombre de transactions permis par l'offre ou le forfait auquel vous avez adhéré est excédé : 2,50 \$ pour chaque virement, 1,25 \$ pour chaque virement au guichet automatique et par nos services bancaires en ligne.

Note : Les transactions impliquant des effets-papiers (chèques) et le papier-monnaie ne peuvent pas y être transigées.



Tout-En-Un Banque Nationale

Liée à une limite de crédit autorisée, la marge de crédit hypothécaire Tout-En-Un vous permet d'accéder à du financement et d'effectuer des transactions bancaires. Ainsi, vous pouvez réaliser des économies grâce à un taux de financement concurrentiel et profiter d'une tarification moindre sur la plupart de vos transactions. Le Tout-En-Un est offert sous réserve de l'approbation de crédit de la banque. Le taux d'intérêt applicable sur les avances de fonds est mentionné dans la convention de crédit qui vous sera remise lors de l'ouverture de votre compte avec marge.

Taux d'intérêt applicables sur les soldes créditeur

- › Taux progressif selon les différents paliers de solde au compte. Les intérêts sont calculés à la fin de chaque journée sur la portion du solde quotidien de fermeture et sont payés mensuellement. Le taux d'intérêt en vigueur est affiché en succursale, sur bnc.ca/taux-hypothecaires, section « Marge de crédit hypothécaire », et peut être obtenu en communiquant avec nous.
- › Aucune compensation n'est effectuée entre les comptes créditeurs et les comptes débiteurs.

Structure

- › Le Tout-En-Un est composé d'une marge de crédit à laquelle sont reliés un ou plusieurs comptes, ce qui vous permet de séparer vos différents besoins (par exemple : financement d'une propriété, projet de rénovation).

Frais mensuels fixes de transaction pour chaque compte lié au Tout-En-Un

- | | |
|------------------------|---------------------|
| › Compte principal | 7,00 \$/mois |
| › Comptes additionnels | 7,00 \$/mois/compte |

Les frais fixes de transaction donnent droit aux transactions suivantes :

- › Achat par carte de débit
- › Chèque, débit préautorisé
- › Retrait, virement entre comptes, virement international, Virement *Interac* et retrait pour le paiement d'une facture, au guichet automatique et par nos services bancaires en ligne
- › Service pour l'expédition d'un Virement *Interac*
- › Réception d'un Virement *Interac*
- › Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe
- › Liste de transactions au guichet automatique

Frais de service (transactions au comptoir)

- | | |
|---|---------------------|
| › Retrait, virement, retrait pour le paiement de factures | 2,50 \$/transaction |
| › Service de paiement de factures | 2,00 \$/facture |
-



Détails des frais de service

Veillez prendre note que certains frais sont sujets à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et, si applicable, à toute autre taxe provinciale.

Virement *Interac*

Virement reçu	Sans frais
Service pour l'expédition d'un virement (sans frais avec forfait ou offre bancaire)	1,25 \$/virement
Virement annulé	3,50 \$/virement

Guichet automatique

Liste de transactions au guichet (sans frais avec forfait bancaire, certaines offres bancaires ou Tout-En-Un) :

› Par utilisation	0,75 \$
› À frais fixes	1,00 \$/mois

Frais pour opérations effectuées à l'aide des réseaux de guichets automatiques autres que ceux de la Banque Nationale (excepté les frais d'avances de fonds faites à l'aide de la carte Mastercard).

Frais d'utilisation du réseau de guichets automatiques :

› <i>Interac</i>	2,00 \$/transaction
› Cirrus	5,00 \$/transaction
› THE EXCHANGE	Sans frais



Traite^{1, 2}

Traite en \$ CA

Traite en \$ CA	9,00 \$ CA
-----------------	------------

Traite en \$ US

5 000,00 \$ et moins	9,00 \$ US
----------------------	------------

5 000,01 \$ et plus	12,50 \$ US
---------------------	-------------

Traite en devises étrangères

5 000,00 \$ et moins	9,00 \$ CA
----------------------	------------

5 000,01 \$ et plus	12,50 \$ CA
---------------------	-------------

Remboursement ou émission d'une duplication pour une traite³

99,99 \$ et moins :

› En \$ CA	10,00 \$ CA
› En \$ US	10,00 \$ US
› Autres devises	10,00 \$ CA

100,00 \$ et plus :

› En \$ CA	10,00 \$ CA
› En \$ US	16,00 \$ US
› Autres devises	25,00 \$ CA

1 À moins d'indication contraire, aucuns frais de transaction ne s'ajoutent à la suite de l'utilisation d'un service compris dans cette section. Les frais encourus par le correspondant sont en sus.

2 Sous réserve de respecter les exigences et normes de la Banque Nationale. Les frais de retrait s'ajoutent, le cas échéant, ainsi que les frais du correspondant.

3 Aucun dépôt en devises étrangères n'est permis sur une marge Manœuvre Personnelle, un Fonds de roulement étudiant ou une marge REER.



Chèque

Chèque ou débit préautorisé	\$ CA ou \$ US (selon la devise du compte)
Traitement manuel d'un chèque ou d'un effet (non codé ou non conforme)	5,00 \$
Traitement pour chèque, effet ou instruction de paiement tiré du compte et retourné ou refusé pour provision insuffisante	45,00 \$
Débit préautorisé émis sur un compte sans privilège de chèques	6,50 \$
Effet reçu par la poste pour dépôt au compte	5,25 \$

Chèque en devises étrangères négocié ou déposé ¹	\$ CA ou \$ US (selon la devise du compte)
Effet en \$ US contre valeur en \$ US (aucuns frais si le ou la client-e est détenteur-trice d'un compte en \$ US)	7,00 \$ US
Effet en \$ US contre valeur en \$ CA	7,00 \$ CA
Autres devises que \$ US ² :	
› 1 000,00 \$ et moins	11,00 \$
› 1 000,01 \$ et plus	13,00 \$
Chèque en \$ US ou en toute autre devise tirés sur un compte en \$ CA	20,00 \$

Frais divers

- Commande de chèques
- › Le coût varie en fonction du modèle choisi et du nombre de chèques.

¹ Aucun dépôt en devises étrangères n'est permis sur une marge Manœuvre Personnelle, un Fonds de roulement étudiant ou une marge REER.

² Certaines conditions s'appliquent.



Arrêt de paiement¹

Avec information complète	16,00 \$
Avec information incomplète	30,00 \$
Série de chèques ou de débits préautorisés	30,00 \$

Effet en perception spéciale au Canada et hors Canada² \$ CA ou \$ US (selon la devise du compte)

Effet déposé devant être expédié à l'encaissement spécial (Collection au Canada et/ou Encaissement international)	0,50 % du montant de l'effet avec un minimum de 250,00 \$/effet (plus les frais des correspondants bancaires et frais accessoires applicables)
Effet refusé à paiement (Renseignement demandé à (ou par) un correspondant) Ce service n'est pas disponible pour tous les pays et la liste peut varier sans préavis. Référez-vous à votre succursale ou directeur-trice de comptes.	50,00 \$ 20,00 \$/transmission
Chèque en dollars canadiens ou américains tiré sur votre compte, déposé à l'extérieur du Canada ou devant être traité hors du système de compensation canadienne	50,00 \$

Télévirement

Télévirement entrant du Canada ou de l'étranger³ \$ CA ou \$ US (selon la devise du compte)

Nombre illimité de comptes et d'utilisateur-trice-s	
100,00 \$ et moins	5,00 \$
100,01 \$ à 100 000,00 \$	20,00 \$
100 000,01 \$ à 1 000 000,00 \$	20,00 \$
1 000 000,01 \$ et plus	25,00 \$

¹ Non disponible avec les comptes sans privilège de chèques.

² Effet crédité au compte seulement s'il est payé par l'émetteur-trice. Ce service n'est pas disponible pour tous les pays et la liste peut varier sans préavis.

³ Certains correspondants bancaires peuvent percevoir des frais additionnels à même le paiement.



Télévirement expédié au Canada ou de l'étranger^{1, 2}

\$ CA ou \$ US
(selon la devise du compte)

Télévirement

0,34 % du montant³
(min. 20,00 \$ à max. 70,00 \$)
(frais de transmission en sus)

› Frais de transmission :

- Pour le Canada et les États-Unis
- Pour tout autre pays
- Frais de recherche⁴

15,00 \$
20,00 \$
20,00 \$

Virements internationaux en ligne

(s'y ajoutent, si applicable, les frais de transaction pour retrait au compte)

5,95 \$

Achat et vente de papier-monnaie en devises étrangères

Client·e détenteur·trice d'un compte de dépôt⁵

Devise américaine

Sans frais⁶

Autres devise

3,00 \$/transaction⁶

Virement de fonds spécifique

Protection contre les découverts

- › par transfert de fonds d'un autre compte de dépôt, d'un compte avec marge ou d'une carte Mastercard de la Banque Nationale du Canada

5,00 \$/jour

Demande de virement de fonds par la poste ou par téléphone

6,50 \$

Virement de fonds pour provision insuffisante

- › par transfert de fonds d'un autre compte

5,00 \$

Virement à la demande d'une autre institution financière lors d'une fermeture de compte (y compris le compte de succession)

16,00 \$

1 Certains correspondants bancaires peuvent percevoir des frais additionnels à même le paiement.

2 En \$ US si le paiement est en \$ US.

3 Les frais de télévirement sont calculés sur le montant du télévirement et convertis dans la devise du compte (\$ US ou \$ CA).

4 Des frais de recherche additionnels de certains correspondants bancaires peuvent s'appliquer.

5 Aucun dépôt en devises étrangères n'est permis sur une marge Manœuvre Personnelle, un Fonds de roulement étudiant ou une marge REER.

6 Cette tarification s'applique également pour l'achat de papier-monnaie par les services bancaires en ligne. Les frais de livraison par Postes Canada sont en sus.



Autres frais

Compte inactif^{1, 2}

Avis après 2 ans	30,00 \$
Sans avis après 3 et 4 ans	40,00 \$
Avis après 5 ans	40,00 \$
Sans avis après 6 et 7 ans	50,00 \$
Sans avis après 8 ans	60,00 \$
Avis après 9 ans et plus	60,00 \$

Confirmation bancaire

Par confirmation	18,00 \$
Après 30 minutes	36,00 \$/l'heure
Confirmation des frais bancaires	12,00 \$
Demande de solde ou de confirmation de transaction par téléphone auprès d'un·e représentant·e	5,00 \$

Frais de découvert

Transaction qui occasionne ou augmente le découvert	
› pour un chèque, un débit préautorisé, une instruction de paiement, un achat par carte de débit ou un retrait au guichet automatique sans provision suffisante (en sus des frais d'intérêts)	5,00 \$/transaction ³

¹ Si le solde au compte est égal ou inférieur aux frais d'inactivité, nous prélèverons ce solde et nous fermerons votre compte.

² Aucuns frais pour un·e client·e âgé·e entre 0 et 17 ans.

³ Aucuns frais de découvert ne s'appliqueront dans le cas d'une marge Manœuvre Personnelle, d'une marge de crédit Tout-En-Un, d'un Fonds de roulement étudiant, d'une marge REER, d'une marge intégrée ou de tout autre découvert autorisé sur compte bancaire. Notez que le découvert autorisé a été remplacé par la marge intégrée pour les nouveaux ou nouvelles adhérent·e·s.



Frais de procédure administrative ou judiciaire

Frais d'administration applicables lors de chaque paiement, demande ou divulgation de renseignements découlant de toute procédure administrative ou judiciaire effectuée par un tiers en vertu des lois applicables (par exemple : saisie, faillite, pension alimentaire, demande péremptoire)	10,00 \$
--	----------

Recherche et reproduction de documents¹

Émission de lettres diverses à votre demande	10,00 \$/lettre, plus les frais de recherche
--	--

Demande d'images d'un effet compensé par l'entremise de notre centre d'appels ou en succursale	5,00 \$/effet
--	---------------

Accès aux images de chèques compensés via les solutions bancaires numériques	Sans frais
--	------------

Recherche ou reproduction d'un document (autre qu'un effet compensé au compte et qu'un relevé de compte) :

› Moins de 90 jours après la date d'opération	5,00 \$/pièce
› 90 jours et plus après la date d'opération	10,00 \$/pièce 20,00 \$ min.

Reproduction d'un relevé de compte déjà émis	5,00 \$
--	---------

Reproduction additionnelle d'un relevé de compte avec marge	3,25 \$
---	---------

Production sur demande d'une copie des dernières transactions avant la production du relevé de compte mensuel	5,00 \$
---	---------

¹ Vous assumez ces frais même si la demande est faite par un tiers.



Frais annuels pour coffret de sûreté¹

Ce service n'est plus offert. Il demeure actif pour les détenteur-trice-s actuel-le-s uniquement.

La profondeur de chaque coffret de sûreté est de 24 po.

Très petit

› 1 ½ po x 5 po › 2 po x 5 po 80,00 \$

Petit

› 2 ½ po x 5 po › 3 ¼ po x 5 po › 3 po x 5 po › 1 ½ po x 10 ¾ po 100,00 \$
› 4 po x 4 ¾ po

Moyen

› 2 ½ po x 10 ¾ po › 5 po x 5 po › 10 po x 3 po › 3 po x 10 po 150,00 \$
› 3 po x 10 ¾ po › 5 po x 7 po › 10 po x 2 ½ po › 2 ½ po x 10 po
› 5 ½ po x 5 po

Grand

› 5 po x 10 ¾ po › 5 po x 15 po › 10 ¾ po x 5 po › 10 ¾ po x 7 po 300,00 \$
› 5 po x 15 ½ po › 5 po x 15 ¾ po › 16 po x 5 po › 5 po x 16 po
› 6 po x 15 ¾ po

Très grand

› 10 po x 10 ¾ po › 10 po x 10 po › 10 po x 10 ½ po 375,00 \$

Très très grand

› 10 po x 15 po › 15 po x 10 po › 10 po x 15 ½ po › 10 po x 15 ¾ po 500,00 \$
› 10 po x 16 po › 16 po x 10 po › 15 ½ po x 10 ¾ po › 10 ¼ po x 15 ¾ po

Extra grand

› 13 ½ po x 17 po › 15 po x 15 po › 15 ½ po x 15 po › 15 po x 17 ¾ po 700,00 \$

Ultra grand

› 15 po x 20 po › 16 po x 19 po › 20 ½ po x 15 ½ po › 16 po x 20 po 900,00 \$

Fabrication d'une clé

En cas de perte des deux clés, des frais d'ouverture forcée du coffret de sûreté s'appliquent.

15,00 \$

Ouverture forcée du coffret de sûreté

200,00 \$

¹ Taxes en sus. Les frais annuels couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et ils sont perçus au courant du mois de janvier. Un rabais de 10,00 \$ sur les frais annuels est offert aux détenteur-trice-s du forfait Le Total.



Régimes enregistrés (CELI, CELIAPP, REER, REER immobilisé, CRI, FERR, FRV)

Ces frais s'appliquent aux régimes de la Banque Nationale du Canada, de la Société de fiducie Natcan et de Trust Banque Nationale inc. offerts dans notre réseau de succursales.

Transfert vers une autre institution financière

150,00 \$ + taxes/transfert

Comptes de dépôt actifs qui ne sont plus offerts

Nom du compte	Progressif ^{MC} en \$ CA	Crescendo ^{MD}	Le Stratégique ^{*, MC} Le Stratégique Natcan ^{*, MC}
Paiement d'intérêt créditeur		Oui	
Calcul de l'intérêt créditeur	Taux progressif selon différents paliers de solde au compte. Intérêt calculé sur la totalité du solde quotidien de fermeture. Intérêts payés mensuellement ¹ .		
Admissible à un forfait ou une offre bancaire		Oui	

Frais de transaction

Transaction au comptoir (frais par transaction)

› Retrait*, virement*	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$
› Paiement de facture*	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$
› Service de paiement de facture	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture

* Les comptes Le Stratégique et Le Stratégique Natcan permettent deux transactions gratuites par mois parmi celles identifiées par un astérisque.

¹ Chaque palier de solde est associé à un taux distinct, appliqué seulement à la portion correspondante au solde quotidien de fermeture. Les taux ne sont pas cumulatifs.



Nom du compte	Progressif en \$ CA	Crescendo	Le Stratégique* Le Stratégique Natcan*
Transaction électronique (frais par transaction)			
› Achat par carte de débit*	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
› Retrait*, virement entre comptes*, Virement <i>Interac</i> ^{MD} , *, virement international*, retrait pour le paiement d'une facture*	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
› Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i>	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
› Chèque*, débit préautorisé*	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
Autres services			
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais	Sans frais
› Relevé papier	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte
› Frais de gestion	s. o.	5,00 \$	s. o.
› Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$

* Les comptes Le Stratégique et Le Stratégique Natcan permettent deux transactions gratuites par mois parmi celles identifiées par un astérisque.



Nom du compte	Progressif en \$ CA	Crescendo	Le Stratégique* Le Stratégique Natcan*
Liste de transactions au guichet (sans frais avec forfait bancaire, certaines offres bancaires ou Tout-En-Un)			
› par utilisation	0,75 \$	0,75 \$	0,75 \$
› à frais fixes	1,00 \$/mois	1,00 \$/mois	1,00 \$/mois



Compte Épargne à intérêt quotidien, Compte Épargne jeunesse, Compte Multi-Transactions

- › La tarification applicable à ces comptes est la même que celle du compte Progressif en \$ CA.
- › Le compte Épargne à intérêt quotidien et le compte Épargne jeunesse ne donnent aucun privilège d'émission de chèques.
- › L'intérêt appliqué au compte Épargne à intérêt quotidien et au compte Épargne jeunesse est calculé sur le solde quotidien de fermeture et est payé mensuellement. Aucun intérêt n'est payé au compte Multi-Transactions.

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 76.

Nom du compte	Compte Épargne-projet*	Programme marge Grande Manœuvre ^{MD}	Marge de crédit Rénovation
Paiement d'intérêt créditeur	Oui	Non	Non
Calcul de l'intérêt créditeur	Taux d'intérêt calculé sur la totalité du solde quotidien de fermeture. Intérêts payés mensuellement ¹ .	s. o.	s. o.
Admissible à un forfait ou une offre bancaire	Non	Oui	Non

* Le Compte Épargne-projet permet une transaction gratuite par mois parmi celles identifiées par un astérisque.

¹ Chaque palier de solde est associé à un taux distinct, appliqué seulement à la portion correspondante au solde quotidien de fermeture. Les taux ne sont pas cumulatifs.



Nom du compte	Compte Épargne-projet*	Programme marge Grande Manœuvre	Marge de crédit Rénovation
---------------	---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

Frais de transaction

Transaction au comptoir (frais par transaction)

› Retrait*, virement*, retrait pour le paiement de factures*	5,00 \$	Inclus	Sans frais
› Service de paiement de facture	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture	2,00 \$/facture

Transaction électronique (frais par transaction)

› Achat par carte de débit	5,00 \$	Inclus	1,25 \$
› Retrait*, virement entre comptes*, retrait pour le paiement d'une facture*	5,00 \$	Inclus	Sans frais
› Virement international*, Virement <i>Interac</i> ¹	5,00 \$	Inclus	1,25 \$
› Chèque*, débit préautorisé*	5,00 \$	Inclus	Sans frais
› Service pour l'expédition d'un Virement <i>Interac</i>	s. o.	1,25 \$	1,25 \$

* Le Compte Épargne-projet permet une transaction gratuite par mois parmi celles identifiées par un astérisque.

¹ Le compte Épargne-projet n'offre pas la possibilité de faire des Virements *Interac*.



Nom du compte	Compte Épargne-projet*	Programme marge Grande Manœuvre	Marge de crédit Rénovation
Autres services			
› Relevé en ligne	Sans frais	Sans frais	s. o.
› Relevé par la poste	3,50 \$/mois/compte	3,50 \$/mois/compte	s. o.
› Frais de gestion	s. o.	s. o.	Sans frais
Liste de transactions au guichet (sans frais avec forfait bancaire, certaines offres bancaires ou Tout-En-Un)			
› par utilisation	0,75 \$	0,75 \$	0,75 \$
› à frais fixes	1,00 \$/mois	1,00 \$/mois	1,00 \$/mois
Virement automatique effectué par la banque à votre demande à une date fixe	1,50 \$	Inclus	1,50 \$



Autres renseignements pour le compte Épargne-projet

Un virement d'un autre compte d'un minimum de 10 \$ par mois est requis (sans frais). Les virements peuvent être effectués à partir de plus d'un compte. Des frais de 1,00 \$ seront appliqués si le virement ne peut être effectué en raison d'insuffisance de fonds. Ce compte n'offre pas la possibilité de faire des chèques ou des débits préautorisés.

Pour les autres frais, vous référer aux pages 63 à 76.

6.2 Changements aux forfaits et solutions bancaires en vigueur à partir du 25 janvier 2026

En vigueur à partir du 25 janvier 2026

Le forfait Le Minimaliste	18 transactions électroniques (aucune transaction au comptoir incluse)
---------------------------	--

* Le Compte Épargne-projet permet une transaction gratuite par mois parmi celles identifiées par un astérisque.



Restons en contact

Votre expérience de migration est importante pour nous. À l'approche de la transition, vous recevrez un rappel amical des dates et mesures importantes par courriel. Vous pouvez également communiquer avec nous à tout moment pendant votre migration.

- › Vous rendre à **bienvenue.bnc.ca/motive-financial** pour obtenir les renseignements les plus récents sur la migration et consulter la **foire aux questions (FAQ)**.
- › Appeler le centre d'appels de Motive Financial au **1 877 441-2249** (sans frais) **avant la migration**.
- › Appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 888 835-6281** (sans frais) **après la migration** pour obtenir de l'aide.

Nous vous remercions de nous accorder votre confiance, maintenant en tant que banque combinée, pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Nous sommes déterminés à vous offrir le service auquel vous vous attendez en vous donnant accès à des produits et services encore plus complets, des fonctionnalités numériques additionnelles et un réseau bancaire plus vaste partout au Canada.

Nous avons hâte de commencer ce prochain chapitre avec vous et de vous soutenir dès maintenant et à l'avenir.

^{MC} COMPTE PROGRESSIF est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada.

^{MD} Interac et Virement Interac sont des marques déposées d'Interac inc. utilisées sous licence.

^{MD} MASTERCARD, WORLD MASTERCARD, WORLD ELITE, MASTERCARD PLATINE, MAESTRO et CIRRUS sont des marques déposées de Mastercard International Inc. La Banque Nationale du Canada est un utilisateur autorisé.

^{MD} BANQUE NATIONALE, MOTIVE SAVVY SAVINGS ACCOUNT, MOTIVE CHA-CHING CHEQUING, CANADIAN WESTERN FINANCIAL, BANQUE NATIONALE DU CANADA et BANQUE NATIONALE sont des marques déposées de la Banque Nationale du Canada.

^{MD} THE EXCHANGE est une marque de commerce déposée de Fiserv Inc., utilisée sous licence au Canada par FICANEX Services Limited Partnership.

© Banque Nationale du Canada, 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

^{MD} BANQUE NATIONALE est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada.

® NATIONAL BANK is a registered trademark of National Bank of Canada.



bienvenue.bnc.ca